

**Le Dépanneur Servi Express  
devient**

**Alimentation**  
ST-FRANÇOIS

*Le couple  
Ouellette-Houde  
offrira dès mai le service de  
produits carnés et de mets préparés*

P. 5



**Louis Gendron**  
Un chemin ouvert  
pour réaliser son rêve

P. 7

27 mai 2016  
St-Jean-Port-Joli  
Louis Gendron et son entraîneur Steeve St-Pierre au sein du Noir & Or



534, chemin St-François Ouest  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Tél. et fax: **418-259-2177**  
**echosf@videotron.ca**  
**www.echosf.org**

### VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **21 avril 2022.**

### ADMINISTRATEURS

|                  |                 |          |
|------------------|-----------------|----------|
| Herman Pelletier | Président       | 259-7932 |
| Valérie Savoie   | Vice-présidente | 259-2292 |
| Jacques Lacroix  | Trésorier       | 523-9743 |
| Raynald Laflamme | Secrétaire      | 717-2659 |

#### Directeur

Joanie Corriveau

#### PUBLICITÉ

Raynald Laflamme

#### PETITES ANNONCES

Jacques Lacroix

#### MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

#### MONTAGE PREMIÈRE PAGE

Raynald Laflamme

#### TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE

Raynald Laflamme

#### PHOTOGRAPHE

Jean Dominique Rousseau

#### ABONNEMENT

Jacques Lacroix

#### RECRUTEMENT ET MEMBERSHIP

Herman Pelletier

#### IMPRESSION

Impressions Credo

*L'Écho de Saint-François est soutenu par  
le ministère de la Culture et des Communications*

Culture  
et Communications

Québec



Journal **réalisé**  
**StF** **bénévolement**  
**communautaire**

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abrégé ou de la corriger avant publication.

### TARIFS PUBLICITAIRES 2022

|                                       | Coût mensuel | Coût annuel |
|---------------------------------------|--------------|-------------|
| Carte affaires                        | 48,00\$      | 260,00\$    |
| Quart page                            | 60,00\$      | 380,00\$    |
| Demi-page                             | 100,00\$     | 632,00\$    |
| Page                                  | 125,00\$     | 1 125,00\$  |
| Couvert C4 couleurs                   | 155,00\$     | 1 250,00\$  |
| Demi-Bandeau 1 <sup>re</sup> couleurs | 105,00\$     | 675,00\$    |
| Bandeau 1 <sup>re</sup> couleurs      | 155,00\$     | 1 250,00\$  |

Petite annonce 4,00\$

#### ABONNEMENT

|           |        |         |
|-----------|--------|---------|
| Extérieur | 4,00\$ | 35,00\$ |
| USA       | 5,00\$ | 45,00\$ |

#### Les taxes TPS-TVQ sont applicables

Tarifs valide pour les annonceurs locaux. Pour les annonceurs provinciaux, merci de communiquer avec Cynthia Fournelle à CPS Média: cfournelle@cpsmedia.ca

Distribué gratuitement à toutes les adresses de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (G0R 3A0).

Tirage: **735 copies, 11 numéros/an**

### NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| Ambulance et Feu ..... | 911          |
| Municipalité.....      | 418-259-7228 |

**AMECQ**  
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS  
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



**Une communauté en action  
maintenant sur le Web  
[www.echosf.org](http://www.echosf.org)**

**SOMMAIRE**

Répertoire des comités - associations - organismes ..... 4  
 Le Dépanneur Servi Express devient Alimentation St-François..... 5  
 Plus de 9,5 M\$ pour accroître l'offre d'information locale et régionale!..... 6  
 Louis Gendron: footballeur ..... 7  
 Centraide franchit le cap record des 17 millions \$ ..... 8  
 Mot du maire ..... 9  
 Le Conseil municipal adopte son code d'éthique et de déontologie ..... 9  
 La CNESST présente son calendrier des ajustements des mesures sanitaires..... 10  
 Inscris-toi au Service de la restauration ..... 11  
 Un souper animé marque le 8 mars dans la région ..... 12  
 Le CALACS: Plus présent sur le territoire de Montmagny-L'Islet ..... 13  
 Sont retournés vers le Père..... 14-15  
 Carême 2022 ..... 15  
 Les célébrations d'avril..... 15  
 La chronique du pompier ..... 16  
 Pas d'activités de l'âge d'or avant l'automne..... 17  
 Hydro-Québec procèdera en 2025 à des travaux à Saint-François ..... 19  
 INSCRIPTION 2022 – Association de baseball de Saint-François ..... 20  
 Devenez membre de votre journal ..... 21  
 Les sociétés d'histoire du Québec à l'assaut du numérique ..... 22  
 La santé et la sécurité en agriculture ..... 23  
 La Francolière: Les mentions d'excellence ..... 24-25  
 La Francolière: L'activité privilège *Plaisir d'hiver* à l'école ..... 26  
 La Francolière: Entrevue avec Mme Josée Beaulieu ..... 26-27  
 La Francolière: Activités à la patinoire..... 27  
 Au fil des jours ..... 28  
 Critique littéraire ..... 29  
 Administration municipale ..... 30  
 Membres 2021-2022 ..... 31  
 L'Écho Municipal..... 16 pages



**La Maison Funéraire  
Laurent Normand**

**MONTMAGNY  
BELLECHASSE  
L'ISLET-SUD**

Jean Normand, T.D.L.  
Pierre Normand, T.D.L.

116, avenue Sainte-Julie  
Montmagny (Québec) G5V 2M1  
T 418 248-0545  
Sans frais : 1 888 248-0545  
[www.laurentrnormand.ca](http://www.laurentrnormand.ca)



**GHISLAIN  
VÉZINA**

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN  
Industriel - Commercial - Résidentiel

**Magasin de matériel électrique**

**418 234-1360**  
3, du Bassin Sud, Montmagny • RBO: 8310-7359-06



**Autobus  
L.S.B.C. inc.**

10, chemin des Prairies Est  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) G0R 3A0  
Tél. et fax: 418 259-7140  
[autobuslsbc@videotron.ca](mailto:autobuslsbc@videotron.ca)




**Pour tous vos travaux de renovation**  
**QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX - PEINTURE**

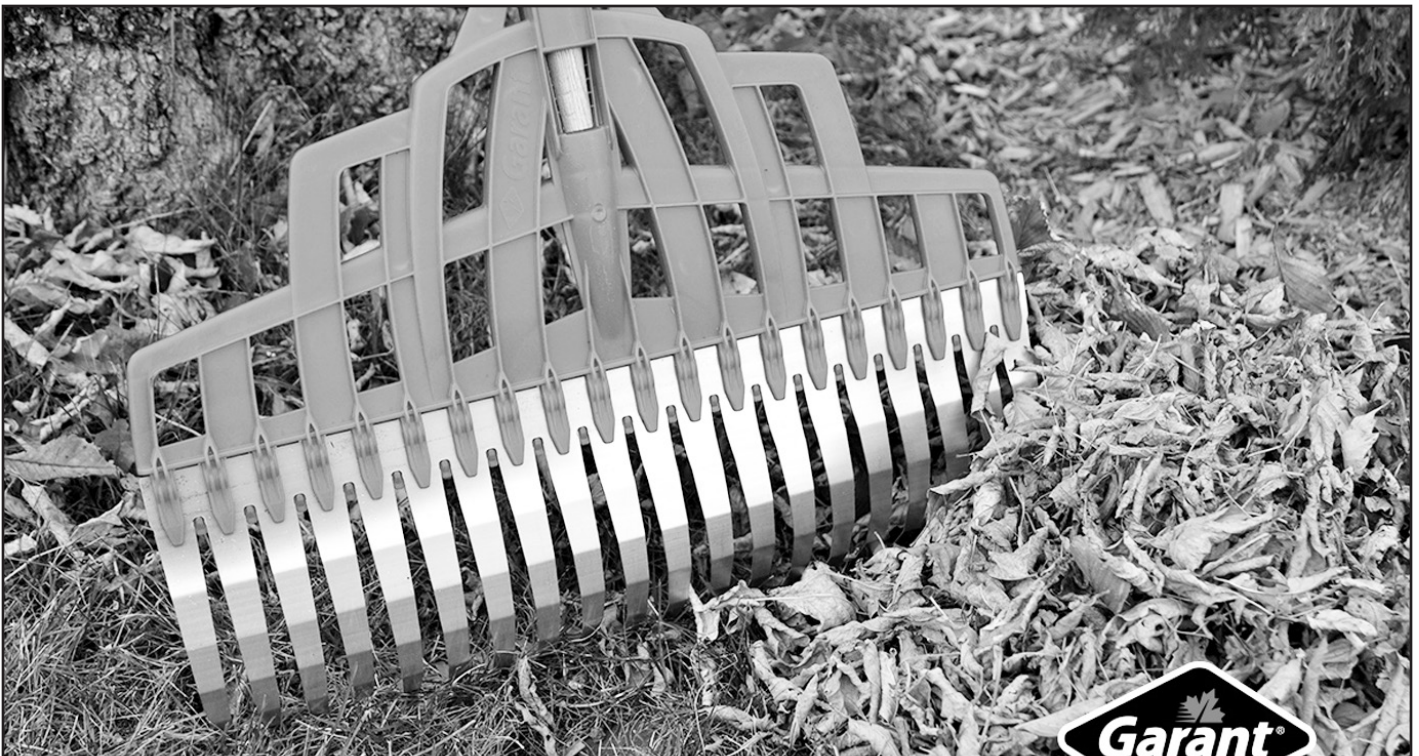
[www.avantis.coop](http://www.avantis.coop)

RÉPERTOIRE DES COMITÉS / ASSOCIATIONS / ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

|   |                            |                               |
|---|----------------------------|-------------------------------|
| Association de baseball.....                | Éric Morneau .....         | buzzzzzzzer@hotmail.com       |
| Association de soccer.....                  | Jean-Pierre Laflamme ..... | 418-259-2650                  |
| Bibliothèque Bonneau-Chabot.....            | Danielle Boulé .....       | patrimoine.st-franc@oricom.ca |
| Bibliothèque du rocher.....                 | Patricia Leblanc .....     | 418-259-7626                  |
| Centre Gym Santé.....                       | Mario Marcoux .....        | mariomarcoux@hotmail.com      |
| Cercle des fermières.....                   | Monique Fiset .....        | fedtresoriere06@outlook.com   |
| Club de Fer.....                            | Richard Côté .....         | 418-259-2601                  |
| Club de pétanque.....                       | Lise Caron.....            | 418-259-7330                  |
| Comité d'embellissement.....                | Agathe Beaumont .....      | agathe.beaumont@icloud.com    |
| Comité sports et loisirs.....               | Jean-Pierre Laflamme ..... | loisirs@stfrancois.ca         |
| Comptoir d'entraide.....                    | Lorraine Lamonde .....     | 418-259-2433                  |
| Garde Paroissiale .....                     | Marc André Bonneau.....    | 418-259-2977                  |
| Journal L'Écho .....                        | Raynald Laflamme.....      | echosf@videotron.ca           |
| La Fabrique .....                           | Ginette P. Coulombe.....   | fstfs@videotron.ca            |
| Club FADOQ Saint-François.....              | Yves Laflamme .....        | 418-259-7949                  |
| Les Habitations Patrimoniales .....         | Jacques Boulet .....       | patrimoine.st-franc@oricom.ca |
| Pompiers & Premiers répondants.....         | Jacques Théberge.....      | jtnb@videotron.ca             |
| Société de conservation du patrimoine ..... | Jacques Boulet .....       | patrimoine.st-franc@oricom.ca |
| Vie Active.....                             | Elisabeth Lapointe .....   | 418-259-7840                  |



Les organismes sont invités plus que jamais à faire connaître leurs activités et à soumettre des textes d'intérêt. *L'Écho de Saint-François* est un partenaire du développement de vos affaires. Soyez bavards, parlez de vous!



[www.garant.com](http://www.garant.com)

On vous facilite la tâche<sup>MC</sup>

Plus tôt que tard

## Le Dépanneur Servi Express devient Alimentation St-François

Le couple Simon-Pierre Houde et Chloé Ouellette, propriétaires du Dépanneur Servi Express depuis le 1er avril 2021, offrira aux gens de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud le service de produits carnés et de mets préparés dès le mois de mai.

✍ par Raynald Laflamme

Le couple rencontrait *L'Écho de Saint-François* le 11 mars pour livrer les détails du nouveau service à prendre forme sous le nom Alimentation Saint-François. C'est juste arrivé plus tôt que tard pour ce couple à la barre de la trentaine, parents de deux enfants : une fillette de 5 ans et un garçon de 2 ans et demi. Le cancer vécu par le père de Simon-Pierre a accéléré le transfert de l'entreprise familiale. Le couple Luc Houde – Mireille Sirois avait acquis le dépanneur en 2015 et en avait fait un commerce de proximité qui répondait aux attentes et aux besoins des sud-français. Le transfert est advenu lors de la 6<sup>e</sup> année d'exploitation.

Pour le couple Houde-Ouellette, il s'agit d'une suite logique dans le développement de leur entreprise. Lui est boucher de formation; elle est formée en cuisine d'établissement. Ils ont les compétences nécessaires pour développer le service de mets préparés. Reprenant la philosophie du couple Houde-Sirois, ils travailleront avant tout à répondre à la demande des gens d'ici. Le nouveau service prendra son essor au gré des besoins exprimés par la clientèle.



Le couple Ouellette-Houde offrira dès mai le service de produits carnés et de mets préparés. Les propriétaires procèdent actuellement à l'embauche de nouveau personnel (voire encadré).

### Espace réaménagé

La surface plancher de vente demeure la même, soit près de 1000 pi. carrés. Déjà, les clients ont constaté dès la fin février un réaménagement intérieur afin de dégager le mur sud du commerce, lequel recevra le comptoir de service et un présentoir libre-service. L'espace arrière recevra les équipements servant à la préparation des mets.

Aucun des services existants n'a été sacrifié dans cette nouvelle mouture du commerce en alimentation. Le projet a été développé en collaboration avec Métro sous la bannière Servi Express.

Le commerce emploie cinq personnes. Les heures d'ouverture sont de 6h à 20h du lundi au mercredi, de 6h à 21h le jeudi et vendredi, de 7h à 21h le samedi, de 7h à 20h le dimanche. ☺

### Emplois étudiants

*Alimentation St-François cherche à combler les postes de caissier et commis de plancher, soir et fin de semaine. Demandez Chloé ou Simon-Pierre au 418-259-1234.*



**BIÈRES DE MICROBRASSERIE**

PLUS DE 50 VARIÉTÉS

Découvrez nos fruits et légumes



Propane Rapid Gaz  
Point de dépôt et cueillette Purolator



LUNDI AU MERCREDI – 6 h à 20 h

JEUDI AU VENDREDI – 6 h à 21 h

SAMEDI – 7 h à 21 h

DIMANCHE – 7 h à 20 h

Chloé et Simon-Pierre pour vous servir

☎ Dépanneur Servi-Express St-François

**418-259-1234**

335, ch. St-François Ouest, Saint-François

ZONE BONBONS



La Slush est de retour

| Café



# Plus de 9,5 M\$ pour accroître l'offre d'information locale et régionale!

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, ont annoncé le 4 mars dernier des investissements historiques de plus de 9,5 M\$ pour 153 médias communautaires de toutes les régions du Québec. Ces médias imprimés – dont L'Écho de Saint-François, radios, télévisions et médias numériques recevront des sommes records grâce à une bonification provenant du Plan de relance économique du milieu culturel ainsi qu'à une aide financière spéciale accordée aux organismes communautaires affectés par la crise sanitaire.

Les médias communautaires ont été particulièrement touchés par la pandémie. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec reconnaît leur apport essentiel pour la société québécoise et leur accorde un montant supplémentaire pour maintenir et développer leur mission respective. Ces sommes contribuent ainsi à accroître l'offre d'information locale et régionale en appuyant ces médias communautaires dans la poursuite de leur mission. Les nouveaux investissements visent notamment à maintenir, à accroître et à adapter les activités et les services de ces médias.

## Une voix nécessaire aux citoyens

«Les médias communautaires, qu'ils se trouvent en ville ou en région, donnent une voix nécessaire aux citoyens et sont de formidables outils de développement social. L'accès à l'information est un des piliers de notre démocratie et les médias que nous soutenons en sont des relayeurs nécessaires au Québec. Notre gouvernement est fier d'investir plus de 9,5 M\$ pour contribuer à leur mission et à leur développement.», a déclaré la ministre Nathalie Roy.

Culture  
et Communications

Québec



## Les médias communautaires: des acteurs importants

«Je suis heureux que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale accorde aux médias communautaires une aide de près de 2,9 M\$ pour l'année financière en cours. Les médias communautaires sont des acteurs importants dans le maintien et le renforcement du filet social dans toutes les régions du Québec. En fournissant de l'information de proximité aux citoyens, ils suscitent la mobilisation nécessaire pour instaurer des changements sociaux et ainsi, ne laisser personne derrière.» -- Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## Faits saillants

En 2021-2022, 153 médias communautaires reçoivent un appui total de 9 508 358\$. Cette somme comprend :

◀ un montant total de 5 309 478\$ octroyé par le biais du programme *Aide au fonctionnement pour les médias communautaires* du ministère de la Culture et des Communications;

◀ des investissements de 1 308 880\$ attribués dans le cadre du *Plan de relance économique du milieu culturel* du même Ministère;

◀ une aide financière additionnelle de 2 890 000\$ accordée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale aux organismes communautaires en raison de la crise sanitaire.

Doté d'une enveloppe de près de 830 M\$, le *Plan de relance économique du milieu culturel* est composé de mesures qui ont pour but de stimuler la création artistique, de relancer la production de contenus culturels québécois et de permettre au milieu de s'adapter aux nouvelles façons d'aller à la rencontre du public, dans le contexte de la pandémie. 🌐

Source: Cabinet de la ministre Nathalie Roy  
ministère de la Culture et des Communications

**LAPOINTE**  
AUTO • MONTMAGNY  
Chrysler • Dodge • Jeep • RAM

VENTE • LOCATION • ÉCHANGE

160, boul. Taché Ouest  
Montmagny Qc G5V 3A5

**418 • 248 • 8899**

www.lapointeauto.com  
WWW.FACEBOOK.COM/LAPOINTEAUTOMOBILEINC/

CHRYSLER **Jeep** DODGE RAM



**Le vaccin  
n'est pas  
efficace  
contre ça,**

**mais très  
efficace contre  
la COVID-19.**

**Québec.ca/vaccinCOVID**

**La vaccination, encore et toujours  
la meilleure protection.**

*Louis Gendron : footballeur*

## Un chemin ouvert pour réaliser son rêve

*Le footballeur Louis Gendron de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a devant lui un chemin ouvert pour réaliser son rêve de jouer un jour pour une équipe universitaire américaine.*

✍ par Raynald Laflamme

Il revient au Clearwater Academy International, un collège privé situé à Tampa en Floride, de lui ouvrir cette voie en le sélectionnant pour leur programme de football. Les entraîneurs américains qui l'ont sélectionné assurent être en mesure à terme de le placer dans le Power 5, soit au sein des 5 plus fortes équipes de football universitaire évoluant dans la NCAA, en division 1 FBS. D'ailleurs, la formation des Knights s'est vantée dans un tweet du 13 mars 2022 d'avoir –et je traduis—placé 25 joueurs des promotions 2021 et 2022 au sein de la Division 1 de la NCAA.

Louis Gendron jouera donc son football collégial avec les Knights pour les deux prochaines années. D'ici là, il doit choisir un programme de formation – en anglais bien sûr.

### **L'anglais: pas un problème**

Même s'il ne s'attendait pas à cette sélection d'un collège américain – il voyait son futur proche avec les Élans du Cégep Garneau, Louis Gendron a tout fait pour se faire remarquer par les Américains. En fin marqueteur social, il a ouvert un compte twitter pour faire sa propre promotion et en anglais bien sûr! C'est une langue avec laquelle il est assez confortable pour penser pouvoir y suivre un programme d'études chez nos voisins du sud. Mais avant, il doit terminer ce printemps le programme Football et anglais entrepris au Collège de Lévis.



Aujourd'hui, à 6 pieds 3 pouces, 255 livres, Louis Gendron est déjà loin du p'tit gars qui évoluait avec Le Noir et Or de l'école primaire La Francoière lors de la saison Automne 2015 – Printemps 2016. Il est déjà une source de fierté pour son entraîneur de l'époque, Steeve St-Pierre. Et il le sera encore plus pour tous les jeunes footballeurs qui suivront ces traces au sein du Noir et Or.

Pour Louis Gendron, le futur lui appartient. *L'Écho de Saint-François* lui souhaite, à lui comme à toutes les jeunes filles et tous les jeunes garçons de Saint-François, à ne jamais lâcher un rêve, moteur de l'existence. 🌟

# Centraide franchit le cap record des 17 millions\$

Pour la première fois de son histoire, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches franchit le considérable cap des 17 millions \$ amassés lors de sa campagne de collecte de dons. Ce montant record sera comme une bouffée d'air frais pour les organismes communautaires et les personnes les plus vulnérables de nos communautés, à un moment où nous en avons collectivement bien besoin.



« Ce résultat illustre qu'il est possible de créer du beau dans un contexte trouble. C'est un grand et beau message de la part de notre communauté, un message qu'on espérait, mais qu'on ne savait pas si fort », indique Isabelle Genest, présidente-directrice générale de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent. « Comme tous les ans, nous souhaitons augmenter le montant amassé pendant notre campagne de financement, mais nous n'aurions jamais pu prédire une telle hausse! Et ça illustre la compassion, la générosité, la mobilisation et la grande solidarité dont ont fait preuve les citoyennes et citoyens, ainsi que les organisations de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches afin de ne laisser personne derrière. »

Les 17 015 465 \$ amassés sont également le fruit du travail exceptionnel de milliers de bénévoles qui mettent temps et énergie pour accroître l'impact de Centraide dans la lutte à la pauvreté, à l'exclusion et aux inégalités sociales. Parmi ces dévoué.e.s bénévoles, mentionnons l'apport des quatre coprésident.e.s de la campagne de financement 2021, soit Alain Chandonnet, président et directeur général d'INO, Olga Farman, associée directrice chez Norton Rose Fulbright, Geneviève Fortier, chef de la direction chez Promutuel Assurance, et Jean St-Gelais, président du conseil d'administration de Beneva. ☉

Source : Centraide Québec et Chaudière-Appalaches



Postes disponibles maintenant!

## MANŒUVRE À LA RESCOURSE

Tu préfères le travail manuel au travail de bureau? Emballages LM a plusieurs postes emballants pour toi! Un réel esprit d'équipe, douze surprises et plus par année et possibilité de faire du covoiturage.

As-tu envie de venir à la cabane à sucre avec nous?

[rh@emballageslm.com](mailto:rh@emballageslm.com) - 418-259-7710 #254



230, 6<sup>e</sup> avenue  
Montmagny (Québec) G5V 3Y7  
Tél.: 418-248-0937 Fax: 418-248-8806  
[info@jrmorin.com](mailto:info@jrmorin.com)

- Pavage • Excavation
- Location de machinerie lourde
- Travaux en génie civile
- Résidentiel et commercial





## Mot du maire



Je voudrais remercier nos équipes de déneigement qui, cet hiver, ne l'ont pas eu facile! En effet, la deuxième partie de l'hiver est très demandant pour nos employés et la machinerie. Les abrasifs sont utilisés en abondance pour garder nos routes sécuritaires. Nos routes sont exemptes de neige en tout temps grâce aux employés travaillants et vigilants.

Bon mois d'avril! ☺

Frédéric Jean, Maire

Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

**Avis aux lecteurs** — Le journal offre gratuitement cet espace à la disposition de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Chers citoyens,

Le conseil de la municipalité recherche actuellement un partenaire et/ou une subvention pour rénover le terrain de baseball. L'association du baseball mineur de Saint-François a fait une demande en bon et due forme à la municipalité. Lorsque les aménagements seront complétés, ce terrain sera des plus fonctionnel pour le plaisir de tous les joueurs.

La municipalité complète actuellement la rénovation du bâtiment de la piscine. Le conseil, par le fait même, s'assure que ce bâtiment devienne le bloc sanitaire pour toutes les activités qui se tiendront aux loisirs pendant les 3 saisons d'achalandage.

Le conseil est sur le point de signer le contrat final pour aller de l'avant avec le projet d'ascenseur à la maison de la Paroisse. Les travaux devraient s'échelonner de début mai à la fin d'août et ces travaux seront le début d'une «cure d'entretien» qui se déroulera au cours des prochaines années. Des changements majeurs seront à prévoir, entre autres des fenêtres à l'arrière du bâtiment ont besoin d'amour.

## Le Conseil municipal adopte son code d'éthique et de déontologie

✍ par José Soucy, collaborateur-pigiste

*C'est à la séance du conseil du mois de mars dernier de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud que l'ensemble des élus ont adopté unanimement une résolution concernant le code d'Éthique et de Déontologie des élu(e)s municipaux.*

Il s'agissait d'un passage obligé de la part du conseil local puisque, selon la loi provinciale encadrant le fonctionnement des municipalités sur le territoire québécois, toute entité doit, avant le 1er mars qui suit l'élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur.

Selon le maire de Saint-François, Frédéric Jean, le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité.

Bien que le code en question comprenne plusieurs points, il stipule essentiellement, pour tous les membres du conseil, de faire preuve de droiture et d'une honnêteté

au-dessus de tout soupçon afin d'éviter toute situation où l'intérêt personnel de l'élu pourrait influencer son indépendance de jugement, et ce, dans l'exercice de ses fonctions.

L'élu devra également éviter le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites pouvant porter atteinte à l'honneur et la dignité de sa fonction.

Les membres du conseil doivent ainsi, en tout temps, se conduire avec respect, civilité et honneur. ☺

- ✓ Résidentiel
- ✓ Commercial
- ✓ Industriel

R. B. Q. 81 10-0398-16

**ABA**  
CONSTRUCTION

418 259-7440  
téléc. 418 259-7477

André Blais, entrepreneur général  
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

# La CNESST présente son calendrier des ajustements des mesures sanitaires en milieu de travail

*Avec la diminution constante des cas de COVID-19, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a entrepris des ajustements progressifs des mesures de prévention dans les milieux de travail.*

La CNESST a apporté le 2 mars des précisions importantes quant à l'utilisation et au retrait du masque de qualité dans les milieux de travail, ainsi que des règles de distanciation physique. Cette séquence se déroulera en différentes phases au cours des prochaines semaines. Elle permet d'offrir une prévisibilité pour les milieux de travail, excluant les milieux de soins, et est cohérente avec les autres mesures annoncées par le gouvernement du Québec et recommandées par la Santé publique.

L'obligation de maintenir une distanciation minimale de deux mètres entre les personnes dans les milieux de travail a été modifiée depuis le 7 mars 2022. **Le port du masque de qualité continue d'être obligatoire s'il n'y a pas une distanciation physique minimale d'un mètre ou en l'absence de barrières physiques.**

D'autres ajustements seront introduits au plus tard vers la mi-avril à la suite d'un préavis de 10 jours décrété par la Direction générale de la santé publique. Dès la fin de ce préavis, le port du masque dans les milieux de travail ne sera plus obligatoire, sauf pour quelques exceptions. Le port du masque de qualité restera nécessaire lors du transport de travailleurs en autobus et en avion.

Enfin, au plus tôt en mai et selon l'évolution de la situation épidémiologique, une dernière étape consistera en la levée des exceptions de l'obligation du port du masque dans tous les milieux de travail, dont celles pour le transport de travailleurs.



Selon l'évolution de la situation épidémiologique qui aura cours lors de cette séquence de retrait, des changements pourront être apportés au calendrier.

## Une bonne nouvelle pour les milieux de travail

«Les ajustements annoncés aujourd'hui représentent une bonne nouvelle pour les milieux de travail du Québec. Il faut toutefois continuer à appliquer les différentes mesures de prévention, afin d'avoir des milieux de travail toujours plus sains et sécuritaires. La CNESST est lé pour les accompagner.»

- Manuelle Oudar, présidente-directrice générale de la CNESST

Pour plus d'information, visitez notre site Web à [cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca) et suivez-nous sur Facebook ([facebook.com/cnesst](https://facebook.com/cnesst)), Twitter ([twitter.com/cnesst](https://twitter.com/cnesst)) et LinkedIn ([linkedin.com/company/cnesst](https://linkedin.com/company/cnesst)).

Source: CNESST

Direction générale des communications

Heures réduites au restaurant - manque de personnel

SUIVEZ-NOUS 

## NOUVEL HORAIRE

### RESTAURANT

418.259.7704

### OUVERT

Lundi et Mardi 6h à 14h  
Mercredi au Dimanche 6h à 20h



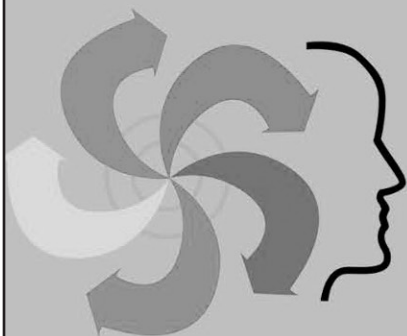
### DÉPANNEUR

418.259.7515



### OUVERT

TOUS LES JOURS 6h à 23h



*Centre de formation  
professionnelle  
de l'Envolée*

# *Inscris-toi au programme Service de la restauration*

- *Entrée en tout temps*
- *Formation individualisée*
- *Horaire variable*

*Viens vivre l'expérience!*

*Pour information :  
centrefpenvolee@cscotesud.qc.ca  
418 248-2370 poste 4750  
cfpenvolee.com*



Centre  
de services scolaire  
de la Côte-du-Sud

Québec

# Un souper animé marque le 8 mars dans la région

Le Centre-Femmes La Jardilec, le CALACS Rive-Sud ainsi que Le Havre des Femmes ont voulu célébrer le 8 mars dernier le chemin parcouru par les femmes jusqu'à aujourd'hui et saluer tout le travail accompli vers l'atteinte de l'égalité par un souper animé où se réunissait près d'une quarantaine de femmes de la région à la salle communautaire Joly de St-Jean-Port-Joli. Les femmes ont échangé et créé à leur tour une œuvre collective qui les projetait dans le futur.

Les femmes et les jeunes filles aux quatre coins du globe continuent de transformer la société en vue de faire progresser l'égalité des sexes. À force d'innovation et de persévérance, elles instaurent les changements dans notre société.

Le 8 mars est également l'occasion de rappeler la fragilité des acquis en matière de droits des femmes et de faire valoir l'importance de l'égalité hommes-femmes.

Les 3 organismes sont fiers de souligner la Journée internationale des droits des femmes, de rappeler la fragilité des acquis et de contribuer aux échanges et aux réflexions sur les grands enjeux d'égalité.



Mesdames Arminé Aleksanyan, intervenante sociale CALACS de la Rive-Sud, Christiane Bourgault, coordonnatrice Centre-Femmes La Jardilec et Andrée Pelletier, agente aux relations extérieures Le Havre des Femmes, ont animé ce souper dans le cadre de la journée du 8 mars.



Le slogan mis de l'avant cette année est «L'avenir est féministe». Il met en lumière la nécessité d'agir pour un monde tissé de liberté, de solidarité, de justice, de paix et d'équité.

On est prêt!  
Et vous?  
#semelajoie

[www.famillelajoie.com](http://www.famillelajoie.com)  
Jardiner. Aménager. Entretien. Apprendre.

Saint-Vallier | 418.884.3124

**AGIR POUR MLKRDL**

Pour joindre le député fédéral :   
[BERNARDGENEREUX.CA](http://BERNARDGENEREUX.CA)

**BERNARD GÉNÉREUX**  
MONTMAGNY—L'ISLET—  
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

**Weed Man®**  
ENTRETIEN DE PELOUSES  
ESTIMATION GRATUITE

715, boul. Taché Ouest  
Montmagny (Québec) G5V 3R8  
Tél. : 418 248-7970  
Sans frais : 1 800 463-4877

**Laurence Hallé, TA**  
Déclaration d'impôts et comptabilité



SUR RENDEZ-VOUS 29, rang Sainte-Catherine  
Saint-Raphaël Qc G0R 4C0

Communiquez avec moi  
**418-998-1098**

# Le CALACS : Plus présent sur le territoire de Montmagny-L'Islet

La CDC ICI Montmagny-L'Islet rencontrait le 15 mars dans ses bureaux de Montmagny Mme Arminè Aleksanyan, intervenante sociale au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de la Rive-Sud. Lors de cet échange, Madame Aleksanyan a fait part de la volonté de l'organisme de faire connaître davantage leurs services dans les MRC de Montmagny-L'Islet.

Le CALACS est une ressource qui a pour principal mandat d'offrir des services spécialisés aux femmes et aux adolescentes de 14 ans et plus ayant vécu une forme d'agression sexuelle, récente ou passée, ainsi qu'à leurs proches. C'est dans une perspective féministe que l'organisme poursuit sa mission d'enrayer les violences à caractère sexuel. Les services offerts se déclinent en trois volets :

- 1- l'aide directe et accompagnement
- 2- la prévention, l'éducation et la sensibilisation
- 3- la lutte et la défense collective des droits.

Les services sont gratuits, confidentiels et il n'est pas nécessaire de déposer une plainte pour en bénéficier.

Afin d'assurer le bien-être et la sécurité des femmes et adolescentes, les rencontres se déroulent dans un lieu convenu avec elles (l'intervenante se déplace) ou à distance (téléphone, visioconférence, etc.). De plus, elles sont libres de donner les informations qu'elles désirent et celles transmises demeurent confidentielles.

«La proximité de ce service aura un impact considérable pour la clientèle ciblée de notre territoire, c'est avec



Guy Drouin de la CDC Montmagny-L'Islet et Arminè Aleksanyan du CALACS de la Rive-Sud.

empressement que la CDC ICI Montmagny-L'Islet a offert gratuitement des locaux disponibles du territoire» de lancer Guy Drouin le codirecteur de la CDC.

Pour bénéficier ou en connaître davantage à propos de ces services on peut communiquer avec Arminè Aleksanyan, Intervenante sociale : 418-835-8342, poste 208 ou encore avec la ligne d'écoute téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 au 418-835-8342 ou 1 866-835-8342 (sans frais). ☎

Source : Guy Drouin  
CDC Montmagny-L'Islet

**MTV**  
**EXPRESS**

1 844-472-1279

25-1, RUE DE L'ÉTANG | ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD (Qc) G0R 3A0  
Tél. : 418 472-1279 | Téléc. : 418 472-1280

FONDATION  
Hôtel-Dieu  
Montmagny

Présente à  
chaque étape

## Sont retournés vers le Père...

**Tel un ange, Abel Tremblay Pelletier** décédé le 5 mars 2022 à l'âge



de 4 ans et 6 mois à Saint-Cyrille-de-Lessard cajolé dans les bras de sa maman, entouré de son papa, son beau-papa, ses frères et les membres de sa famille après un long combat contre la maladie. Il était le fils adoré de Karie-Lyn Pelletier et de Pier-Luc Tremblay. Il demeurait à Saint-Cyrille-de-Lessard. Il laisse dans le deuil, outre ses parents: Karie-Lyn Pelletier (Maxime

Dubé), Pier-Luc Tremblay, ses frères adorés: Antoine, Alexis, Alek (son père François Morneau et sa fille Maëlie), Axel, Étienne, Raphaël et Mathis, sa tante Kakaille: Élie-Kate Pelletier-Vézina, sa tante: Véronique Dubé, sa marraine adorée feu Marie-Paule Thibault, vieille mamie, décédée ce 16 janvier, qu'il est allé rejoindre au ciel, ses mamies et papys, Martine Vézina (feu Michel Pelletier, Ghislain Jeffrey), Nicole Blais et Laban Tremblay, Anne Bérubé et Xavier Dubé, Clément Morneau et Colette Pelletier, son arrière-grand-père Damien Tremblay (feu Régina Simard "grand-Mina"), ses cousins et cousines: Émilien, Albert et Flavie, Thomas et Zoé, ses nounous au fil du temps: Marie-Frédéric, Arianne, Sarah, Daisy et sa fille Maïka, Alexandra et son fils Jakson, Sa famille Mednik: Adéline, Martin et Léo ainsi que Julie et son fils feu Étienne. Il laisse également dans le deuil plusieurs amis de la famille dont, Jean-Louis Lacasse (sa fille feu Charlyne Lacasse), Cindy Lebel (Dale Corriveau), Marie-Hélène Guimont (sa fille feu Émilie), Vanessa Legrand (sa fille feu Abygaëlle), Alexandra Saulnier (sa fille feu Adrianna). Abel laisse dans le deuil l'Abbé Raymond Poulin et les religieuses de Jésus-Marie ainsi que la Bienheureuse Dina Bélanger, ainsi que tous ceux et celles qui ont suivi le parcours d'Abel via les réseaux sociaux et les médias au fil des 4 dernières années et demie. Une célébration hommage aura lieu le lundi 18 avril 2022 à la salle commémorative du complexe Maison funéraire Laurent Normand inc. au 115, rue St-Louis à Montmagny. ☪

**Madame Rosanne Martineau** décédée le 7 mars 2022 au CHSLD



Notre-Dame de Lourdes de Saint-Michel de Bellechasse. Elle était l'épouse de feu monsieur Levi Noel, fille de feu Blandine Campagna et de feu Joseph Martineau. Elle demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Elle laisse derrière elle ses 4 enfants et leurs conjoints: Gaétanne, Daniel (Dominique Tondreau), André (Colette Picard) et

Jean-François (Isabelle Robin); ses 12 petits-enfants et ses 13 arrière-petits-enfants; les membres de la famille Noël; ainsi que

plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s. Elle était la sœur de Carmen (Jean-Paul Boulet), Romain, feu Constance (Bertrand Guimont), feu Gustave (Monique Boulet), feu Marcel (Ghislaine Robin), feu Richard (Denise Hardy), feu Benoit (Thérèse Racine), feu Denis (Berthe Guimont) et de feu Herman (Nicole Simard). Un service religieux a été célébré le samedi 12 mars en l'église Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. ☪

**Monsieur Gilles Théberge (bedeau)** décédé le 8 mars 2022 à



l'âge de 77 ans à son domicile. Il était l'époux de Madame Lyndha Grégoire. Il était le fils de feu Monsieur Rémi Théberge et de feu dame Yvonne Morin. Il demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Outre son épouse Lyndha, il laisse dans le deuil ses frères et sœurs: feu Rodrigue, prêtre, Réal (feu Claudette Mercier), Anne-Ma-

rie (Robert Lefebvre), Renée (Laval Auclair), Jean (Marielle Lessard), Pauline (Jean Laberge), Florence, feu David (Louisianna Létourneau), Fernande, Samuel (France Lessard), ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Grégoire: feu Conrad (Louise Bouffard), Gilbert (Marie Lessard), Viviane (feu Réal Guay, André Tremblay), Christian (Josée Desjardins), Marjolaine (feu Rock Carlos), Ginette (Georges Gagnon), Johanne (Clermont Dubé), feu Donald, Diane (Germain Mercier), Alain, Guylaine (Jean-Guy Giroux), Guy (Manon Guay), Pierrette (Jocelyn Bruno, Jean-Guy Charest). Il laisse également dans le deuil ses neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Une dernière prière aura lieu le samedi 21 mai 2022 à 13h30 au cimetière de Montmagny. ☪

**Monsieur Joseph-Aimé Blais** décédé le 11 mars 2022 à l'âge de



92 ans et 6 mois au Centre d'Hébergement de Saint-Raphaël-de-Bellechasse. Il était l'époux de feu madame Marie-Léonie Fiset et fils de feu monsieur Eugène-Pierre Blais et de feu dame Bernadette Buteau. Il demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il laisse dans le deuil sa compagne, Mme Suzanne Blais, ses enfants: Daniel Blais (Aline Blais),

Claudine Blais (Claude Paré), Alain Blais (Guylaine Gonthier), Marc Blais (Sylvie Lacroix), Laurent Blais (Marie-Claude Guimont), Patrice Blais (Josée Martineau), Josée Blais (Eric Nicole), Doris Blais (Martin Desrochers). Ses petits-enfants: Francis Blais (Kate St-Onge), Karine Chamberland (Sébastien Morneau), Maude Chamberland (Jérôme Coulombe), Guillaume Paré (Myrienne

# Carême 2022

*Le Carême, c'est un temps de préparation de quarante jours à la fête de Pâques. C'est une expérience d'intimité avec Dieu que chacun et chacune souhaite vivre, alors que nous nous mettons en route vers Pâques.*

Avec la pandémie et la situation en Ukraine, le temps du Carême aura cette année une teinte bien particulière. Après l'appel du pape François à la prière pour la paix, nous serons assurément plusieurs à poursuivre nos demandes au Seigneur pour que les armes se taisent, pour que tous les civils et les soldats

Patoine), Jocelyn Paré (Vanessa Pedneault), Félix Paré (Caroline Picard), Jean-François Blais (Léa Gauthier-Chamard), Jason Blais (Alexandra Lord), Pascal Blais (Evelyne Boulianne), Kevin Blais, Mélanie Blais (Philippe Turgeon), Jérôme Blais (Amélie Lehoux), Karine Blais (Jean-François Roy), Michaël Blais (Émilie Chabot), Valérie Blais (Alex Lachance), Émilie Blais (Frédéric Prévost), Sophie Blais (Julien Bélanger), Joël Blais (Lorie Charrier), Alexandre Nicole, Patricia Nicole, Eve-Marie Desrochers (Kyle Marquis), Raphaël Desrochers, ainsi que ses arrières petits-enfants: Phillips St-Onge-Blais, Naïla Morneau, Laurence Coulombe, Gabrielle Coulombe, Étienne Paré, Roxanna Paré, Dereck Paré, Mathias Turuy, Laurent Paré, Clémence Paré, Adrien Blais, Benjamin Blais, Nathan Blais, Loïc Blais, Marc-Olivier Roy, Louis-Gabriel Roy, Philippe Blais, Raphaël Prévost, Béatrice Bélanger, Cédrik Bélanger. Ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: feu Paul-Eugène Blais (feu Yvette Lemieux), feu Pamphile Blais (Thérèse Bolduc), feu Jeannine Blais (feu Paul Lainé, Guy Denis), Candide Blais (Gilbert Turcotte), ses beaux-frères et belles-sœurs: feu Marguerite Fiset (feu Clément Montminy), feu Antoine Fiset (feu Madeleine Gagnon), feu Pierre-Léon Fiset (feu Colette Têtu), feu Jean-Marie Fiset (feu Pauline Paré), feu Jacqueline Fiset, feu Réal Fiset (feu Maria Létourneau), feu Martin Fiset (Régina Cloutier), feu Raymond Fiset (Gisèle Vaillancourt), Bernard Fiset (Suzanne Richard), Cécile Fiset, feu Maurice Fiset (feu Yvette Cloutier), Guy Fiset (Thérèse Godbout), Jacques Fiset (Régina Leblanc), Jeanne Fiset (André Landry), Yvon Fiset (Claudette Hodgson), Denis Fiset (Ginette Caron), Suzanne Fiset (Jean-Marc Bernier), Réjean Fiset (Françoise Cloutier). Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines, des cercles d'amis des joueurs de quilles, de gala d'amateur, des joueurs de pétanques, des soirées dansantes et d'âge d'or. Les funérailles auront lieu le samedi 28 mai 2022 à 11h en l'église de Saint-François. Les cendres seront déposées au cimetière paroissial. ☪



ainsi que leurs familles soient protégés et aidés, de toutes les manières possible. Que notre solidarité et nos prières révèlent notre générosité envers notre prochain.

## Messe d'engagement des jeunes

Pendant ce Carême, soyons conscients, comme communauté chrétienne, de notre responsabilité de la transmission de l'Amour de Jésus envers tous et plus particulièrement des jeunes de notre paroisse, qui se préparent pour leur Confirmation. Prenons le temps de prier pour eux et d'être présents, pour les soutenir, le 3 avril prochain, à leur messe d'engagement. Cette célébration sera très importante dans leur parcours catéchétique. Notre devoir de Baptisés est d'être des modèles pour les enfants et petits-enfants de notre paroisse, d'être au service de toute personne dans le besoin.

Que notre montée vers Pâques, nous aide à devenir de meilleurs chrétiens et chrétiennes, que notre vie soit transformée avec notre communion en Jésus-Christ ressuscité. ☪

**Fabienne Blais, agente de pastorale**  
**Unité missionnaire de l'Ouest**

## Les célébrations d'avril

### Messe du dimanche à l'église de Saint-François

10 h 30 • 3 avril • 10 avril • 17 avril

### Les offices du pardon

Pardon communautaire

14 h • Dimanche 3 avril

Pardon individuel

19 h • Mercredi 13 avril

### Semaine Sainte

19 h • Jeudi Saint – 14 avril – Saint-Pierre

15 h • Vendredi Saint – 15 avril – Saint-François

19 h • Samedi Saint – 16 avril – Berthier-sur-Mer

10 h 30 • Dimanche de Pâques – Saint-François

### Messe aux Prairies

19 h • Mardi 26 avril ☪





## Changement d'heure = changement de piles dans vos avertisseurs de fumée!

✍ par Jacques Théberge, directeur incendie  
Saint-François et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

Je présume que tout le monde a pensé à changer les batteries dans leurs avertisseurs de fumée lorsque l'on a changé d'heure le 12 mars dernier. Pour ceux qui auraient oublié, voici une petite note afin de vous sensibiliser à l'importance de sécuriser les membres de votre famille et vos biens. Imaginez-vous s'il arrive un incendie la nuit chez vous comme il en arrive partout ailleurs, soit de type électrique ou peut importe, et que vous perdez quelqu'un de votre famille à cause d'une pile de quelques sous, pensez-y bien c'est à vous de réagir; une pile coûte moins cher qu'une vie humaine.

À la suite du dépôt du schéma de couverture de risque, la Municipalité a adopté une réglementation incendie qui rend obligatoire un avertisseur de fumée par étage, incluant le sous-sol. Lors de l'auto-évaluation, il y a trois points obligatoires à respecter : un numéro d'adresse civique visible du chemin public, la borne fontaine vis-à-vis votre propriété doit avoir au moins 1 mètre de dégagé autour et un avertisseur de fumée par étage.

Un avertisseur de fumée a généralement une durée de vie de 10 ans selon le fabricant et doit avoir le logo ULC du Laboratoire des assureurs du Canada, indiquant qu'il répond aux normes canadiennes. L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher. Il y a ceux à cellule photoélectrique qui s'installent près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage, car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson. L'avertisseur muni d'une pile au lithium constitue un choix avantageux.

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut le faire. ☉



## VENTE À L'ANNÉE !

### Achetez :

- À la ferme
- Par téléphone : 418-259-7761
- Par courriel : bio@valleedesprairies.com
- En ligne : www.valleedesprairies.com

### PRODUITS LOCAUX SANTÉ

FRUITS, LÉGUMES, AIL, POULETS, OEUFS

Disponibles directement  
chez vous à  
Saint-François !

### Livraisons :

- Au Marché du Fermier
- À domicile

99, chemin de l'Aqueduc,  
St-François-de-la-Rivière-du-Sud



Jacques Dumont  
Conseiller  
absent le mardi

6101, rue des Moissons  
Lévis (Québec) G6Y 0T2  
T 418 833-2133  
F 418 833-6658  
www.rinfretvw.com  
jacques.dumont@rinfretvw.com

24h/24  
7jours/7

Hébergement  
Consultations externes  
Services jeunesse  
Sensibilisation

Tous nos services sont  
confidentiels et gratuits

Le Havre des  
Femmes

Maison d'aide et d'hébergement  
pour femmes et enfants victimes  
de violence conjugale



418-247-7622

Ou via SOS Violence Conjugale 1 800-363-9010



www.lehavredesfemmes.com



# Pas d'activités de l'âge d'or avant l'automne



Le Club FADOQ Saint-François a pris la décision de repartir les activités à l'intention de ses membres qu'à l'automne prochain. Il n'y aura donc pas de sortie à la cabane à sucre ce printemps. La secrétaire et relationniste Madame Lorraine Lamonde avise que d'autres informations parviendront au cours de l'été en lien avec la reprise des activités.  
« Bonne fin de saison en espérant vous revoir tous à l'automne 2022. » 📞

Recyclage de voiture

**Argo**

**GARAGE SAMSON**

418 248-1422  
ggsamson@globetrotter.net

873, Rang Nord  
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) G0R 4B0

**Profitez de conseils sans vous déplacer**

**Rencontrez un conseiller dans le confort de votre salon**

Le service de vidéoconférence Web vous permet d'obtenir des conseils ou d'assurer le suivi de votre dossier tout en optimisant votre temps.

Prenez rendez-vous :  
418 248-4884 ou  
1 877 606-4884

**Desjardins**  
Caisse de la MRC de Montmagny

**TOITURE INNOVATOIT**  
UN TOIT DURABLE • UN SERVICE IMPECCABLE

RBQ : 5737-2690-01

FERBLANTIERS COUVREURS  
BARDEAUX D'ASPHALTE ET D'ACIER  
TOIT MÉTALLIQUE  
DÉNEIGEMENT DE TOITURE  
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

INNOVATOIT.COM

418.554.4352 📞 24/7




**Lalimec**  
USINAGE  
SOUDURE

**Alain Laliberté**  
Tél. : 418 884-3407  
Téléc. : 418 884-2404  
lalimec.inc@videotron.ca



358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4I0

**PEINTURE DE COUVERTURE AGRICOLE  
BLANCHISSAGE - NETTOYAGE D'ÉTABLE  
SABLAGE AU JET DE SABLE**

**Luc Blais**  
Tél. : (418) 259-7483



292, ch. Rivière-du-Sud,  
Saint-François, Qué. G0R 3A0


**Auto PLACE**  
MAÎTRE MÉCANICIEN  
www.autoplace.ca

**GARAGE CORRIVEAU  
MARIO TECH**

|  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Freins        | <input type="checkbox"/> Silencieux      |
| <input type="checkbox"/> Pneus         | <input type="checkbox"/> Vidange d'huile |
| <input type="checkbox"/> Suspension    | <input type="checkbox"/> Air climatisé   |
| <input type="checkbox"/> Mise au point | <input type="checkbox"/> Autre           |

2, boul. Taché Ouest  
Montmagny Qc G5V 3A1

① 418-248-3634  
**MARIO THÉBERGE** PROPRIÉTAIRE




**Forage J. & R.  
Cloutier inc.**

R. B. Q. : 2314-4926-84

- FORAGE DE PUIITS ARTÉSIENS
- HYDRO-FRACTURATION
- VENTE ET INSTALLATION DE POMPES

676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

Tél: 418 259-7490 • Cell: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673

• E-mail: cloujoc@globetrotter.net



**Les produits métalliques Roy**  
Fabrication de métal sur mesure

52, boul. Morigeau  
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711  
FAX: 418 259-2931

www.roymetalinc.com  
**Nous recrutons**

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN  
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

**TRANSPORT  
LECOMTE**

SPÉCIALISTE TRANSPORT NUTRITION ANIMALE

Pascal Lecomte prop.

# Hydro-Québec procèdera en 2025 à des travaux d'amélioration de son réseau à Saint-François

Hydro-Québec modernisera, de 2022 à 2025, son réseau de transport d'électricité de la région afin d'assurer sa pérennité, et ce, plus particulièrement en remplaçant ses équipements vieillissants.

✍ par José Soucy, collaborateur-pigiste

Ainsi, plus de 200 millions \$ seront investis régionalement afin de convertir les postes et les lignes du réseau de 69 kilovolts en équipement de 120 kilovolts qui desservent actuellement les MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet et le Kamouraska.

La qualité d'alimentation devrait donc être améliorée pour répondre à la demande croissante en énergie du secteur.

Des lignes temporaires seront par ailleurs mises en place afin de permettre l'agrandissement des postes Montmagny et Taché et un nouveau poste sera construit à Saint-Pamphile.

À cet effet, il s'agit d'un poste à 120-25 kilovolts qui sera édifié dans cette municipalité, ce qui toutefois, en-

traînera le démantèlement du poste de Tourville de 69-25 kilovolts.

Les postes Montmagny et Taché seront également agrandis et les postes Aubertois, L'Islet et Armagh seront quant à eux mis à niveau.



Selon le Service des communications de la Société d'État, contacté par L'Écho de Saint-François, les travaux de conversion des lignes de transports de courant de 69 kilovolts en 120 kilovolts entre Montmagny et Armagh, ce qui inclut les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Raphaël, devraient se faire en 2025, et ce, sur un trajet de 38 km.

Toujours selon le Service des communications d'Hydro-Québec, il se pourrait que la Société d'État puisse avoir recours à des entrepreneurs locaux pour certains travaux reliés à cette modernisation. À suivre... ☪

**ROSAIRE TANGUAY**  
rtanguay@garagemty.com

Directeur Pièces & Service

Tél. : 418 472-1200  
Télec. : 418 472-1201

25-1, Rue de l'Étang, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, QC G0R 3A0

**JEAN MORIN**  
jean.morin@ms2contrôle.net  
Cell. 418 805-0444

- Contrôle et automatisation
- Électronique et mécanique industrielle et agricole
- Énergie alternative / batterie
- Fabrication de boîtier de contrôle
- Réseaux sans fil et filaire
- Vente et réparation informatique

Sans frais 1 888 312-0444      URGENCE 24H/7JOURS 418 248-0444

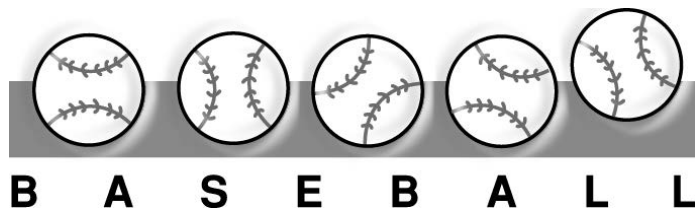
**FONTAINE PICARD**  
cabinet de services financiers

418 248-2404 • info@fontainepicard.ca  
fontainepicard.ca

Placements garantis • Fonds distincts // Assurance vie • invalidité • maladies graves // Assurances collectives • Rentes collectives

## INSCRIPTION 2022

# Association de baseball de Saint-François



### Rappel des niveaux 2022

| Novice<br>Récréatif<br>ou Organisé<br>local | Atome<br>Compétitif<br>U9 | Moustique<br>Compétitif<br>U11 | Pee wee<br>Compétitif<br>U13 | Bantam<br>Compétitif<br>U15 | Midget<br>Compétitif<br>U18 |
|---|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 2017-2016-2015                              | 2014-2013                 | 2012-2011                      | 2010-2009                    | 2008-2007                   | 2006-2005-2004              |
| 60\$  | 225\$                     | 225\$                          | 225\$                        | 225\$                       | 225\$                       |

Inscription unique (catégorie de U9 à U18 - né entre 2014 et 2004):..... 225\$

Inscription familial (catégorie de U9 à U18 - né entre 2014 et 2004).....Premier joueur: 225\$

..... Deuxième joueur : 200\$

..... Troisième joueur et plus : gratuit

Inscription Initiation (catégorie novice Rallye cap - né entre 2015 et 2017):..... 60\$

Les détenteurs de la carte loisir de Montmagny peuvent l'utiliser et recevoir le rabais de 20% sur l'inscription.

La carte doit être valide au moment de l'inscription. La confirmation de paiement par courriel vous servira de reçu à fin d'impôt.

### Les inscriptions U9 et plus inclus

Une calotte

2 billets pour le Bingo Richelieu ce printemps

Le camp d'entraînement

Tous les matchs de la saison régulière (entre 18 et 20 )

Les séries éliminatoires

La participation à un tournoi sanctionné par Baseball Québec

### Les inscriptions Novice inclus

Une calotte

2 billets pour le Bingo Richelieu ce printemps

12 séances le dimanche matin (de juin à aout)

Possibilité de matchs en saison

### Note importante

Pour la saison 2022, les frais internet reliés aux transactions par carte de crédit avec la plate-forme de paiement en ligne « Stripe » sont de 4.3%, et seront ajoutés au moment de la transaction.

Inscription en ligne

<https://www.vikings-st-francois.com/inscription-2022>

Si vous désirez communiquer avec nous

<https://www.vikings-st-francois.com/contactez-nous>

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter, il nous fera un plaisir de répondre à vos questions! ☺





## Devenez membre de votre journal communautaire

*L'Écho de St-François*

### Conditions pour devenir membre Résident:

- Être résidant de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
Les organismes et les entreprises doivent avoir leur siège social à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Avoir 18 ans et plus
- Payer sa cotisation selon la catégorie de membre:  
**Résident** avec droit de vote (Résident seulement)  
**Élite** sans droit de vote (résident ou non résident)
- Carte de membre valide jusqu'au 30 septembre 2022  
Carte renouvelable annuellement

Devenir membre de votre journal communautaire n'est pas une obligation, mais cela:

- marque votre soutien par une contribution symbolique (membre Résident) ou un don (membre Élite);
- donne une crédibilité additionnelle auprès du ministère de la Culture et des Communications lors des demandes d'aide financière
- donne le pouls sur votre intérêt à recevoir *L'Écho de Saint-François*.

Veuillez écrire en LETTRES MOULÉES

Membre **Élite**: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Cp: \_\_\_\_\_

© \_ \_ \_ -

Valide jusqu'au 30 septembre 2022

Catégorie de membre:  20\$ Paiement inclus:  chèque  comptant

Membre **Résident** (Ind./org./entr.): \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

© \_ \_ \_ -

Valide jusqu'au 30 septembre 2022

Catégorie de membre:  Individu 5\$  Organisme 25\$  Entreprise 50\$

Paiement inclus:  chèque  comptant

Pour ce faire, il vous suffit de remplir le coupon en y joignant le montant de votre adhésion. Les chèques doivent être établis à l'ordre de L'Écho de Saint-François. Le tout doit nous être retourné soit par la poste au 534, chemin St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0 ou être déposé dans la boîte de L'Écho à la Maison de la Paroisse.

Merci de votre appui!

**Herman Pelletier, président**

## Les sociétés d'histoire du Québec à l'assaut du numérique

# Un programme de mise en valeur des initiatives numériques

La pandémie a révélé que le numérique fait partie de tous les aspects de nos vies, y compris notre attachement au patrimoine et à l'histoire locale. Sites web, réseaux sociaux, balados, expositions virtuelles, parcours guidé, réalité augmentée, visite 3D, ateliers virtuels : on ne compte plus les initiatives numériques émanant des sociétés d'histoire. Très certainement la pandémie a augmenté ces investissements, contraignant tout un chacun à se réinventer.

De mars à mai 2022, le grand public est invité à découvrir les initiatives numériques des sociétés d'histoire du Québec. Lors d'une invitation à la presse le 21 mars à Trois-Rivières, La Fédération Histoire Québec (FHQ) a souligné l'excellence de ces projets :

« Les sociétés d'histoire ne se sont pas contentées de s'adapter aux contraintes du confinement; un rapide coup d'œil nous permet de voir qu'elles ont été souvent pionnières et ont fait preuve d'inventivité dans le domaine du numérique », a mentionné M. Jean-Louis Vallée, président de la Fédération Histoire Québec

Pour souligner ces efforts, la FHQ et l'UQTR mènent depuis 2019 un grand travail de recensement qui permet de mettre en lumière ces initiatives numériques des sociétés d'histoires et autres organismes mettant en valeur le patrimoine, et de favoriser leur découvrabilité et leur usage.

Du 22 mars au 24 mai, le grand public est invité à découvrir ces réussites mêlant histoire et numérique.

### Partage des réussites et des bons coups

Ces formations prendront la forme de publications Facebook sur la page de la FHQ, de fiches sur un portail international, la Plateforme des Médiations Muséales, et

surtout d'une rencontre hebdomadaire ouverte à tous, chaque mardi à 13h jusqu'à la tenue du congrès de la FHQ, où les membres invités viendront partager leurs réussites et bons coups. Ces rencontres de formation sont gratuites et ouvertes à toutes et à tous.

L'inscription et le programme complet sont disponibles sur la billetterie en ligne de la FHQ.

Qui sommes-nous ?

La Fédération Histoire Québec est une organisation nationale qui, depuis plus de 50 ans, regroupe et soutient les organismes sans but lucratif chargés de la préservation, de la documentation et de la diffusion de l'histoire et du patrimoine. Ce sont plus de 300 sociétés d'histoire, musées, centres d'archives et associations citoyennes dans tout le Québec qui jouent un rôle majeur dans la préservation de notre mémoire et rejoignent chaque année des centaines de milliers de personnes. ☉

Source : Fédération des sociétés d'histoire du Québec

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE

ON EST  
LÀ.

**PROMUTUEL**  
ASSURANCE 🏠 🚗

1 888 265-7940  
[promutuelassurance.ca](http://promutuelassurance.ca)

**IMMHAUT** CONSTRUCTION

320 LOGEMENTS 2 PHASES

**125 UNITÉS** DISPONIBLES DÈS MAINTENANT

À LOUER

**SOCIÉTÉ IMMOBILIERE COU**  
WWW.COULLE.COM

418 555-4321

\* Support pour coroplast en H aussi disponible

**CREDO**  
DESIGN | IMPRIMERIE | LETTRAGE

**PANNEAUX PUBLICITAIRES OU INFORMATIFS**

DE PETIT À GRAND FORMAT, ABORDABLES ET RÉSISTANTS, ATTRAYANTS ET VISIBLES

1010, rue Renault, Lévis QC G6Z 2Y8  
[www.impressionscredo.ca](http://www.impressionscredo.ca) **418 839-7207**

## Nécessaires, gérables et profitables!

Dans le cadre de la Semaine de la santé et de la sécurité en agriculture, qui s'est déroulée du 13 au 19 mars, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) s'est associée à l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour sensibiliser les agricultrices et agriculteurs à l'importance de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles sur les fermes du Québec.

Grâce à la prise en charge efficace de la santé et de la sécurité du travail (SST), les entreprises agricoles retirent de nombreux bénéfices, tant sur le plan humain que sur les plans organisationnel et économique.

### Nécessaire, gérable et profitable

#### La SST est nécessaire

Puisque les ressources humaines sont indispensables à toute entreprise, il est primordial d'offrir un environnement sécuritaire aux personnes qui y travaillent. Pour que les travailleuses et travailleurs se sentent bien et restent en emploi dans le milieu agricole, il faut les soutenir et montrer de l'intérêt pour leur santé et leur sécurité. Cela se traduit par des gestes concrets, comme offrir des conditions qui permettent d'éviter les risques d'accidents et de maladies professionnelles.

#### La SST est gérable

Une démarche de prévention est simple à mettre en place, surtout lorsque les employés et les associés y contribuent. En prenant le temps d'identifier et d'analyser les risques, d'établir les priorités et de donner des responsabilités, l'entreprise intègre avantageusement la pré-



vention dans ses activités courantes. De plus, la majorité des mesures de prévention sont connues et abordables.

#### La SST est profitable

Elle contribue à la productivité et à la rentabilité des entreprises, en plus de favoriser l'engagement des travailleuses et travailleurs, qui auront du plaisir à accomplir leurs tâches. C'est aussi toute la communauté qui bénéficie d'une meilleure prévention car, rappelons-le, les conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle touchent aussi les familles des travailleurs et leur entourage.

#### Conférences et outils

En février dernier, plusieurs conférences ont été offertes en lien avec la santé et la sécurité en milieu agricole. Celles-ci sont disponibles en rediffusion.

Si vous souhaitez obtenir des outils et de l'information sur la prévention en agriculture, consultez le site Web de la CNESST ([www.cnesst.gouv.qc.ca/agriculture](http://www.cnesst.gouv.qc.ca/agriculture)) et le site Santé, sécurité et mieux-être de l'UPA ([www.santesecurite.upa.qc.ca](http://www.santesecurite.upa.qc.ca)).

Sources : Alexandre Dumont, responsable des communications CNESST – Direction de la prévention-inspection – Sud-Est  
Jessica Blackburn, Direction affaires publiques et syndicales, Union des producteurs agricoles

### Service de réparation JP

#### Jean Proulx

- ✦ Location de tracteur
- ✦ Réparation et soudure de machinerie agricole
- ✦ Unité mobile
- ✦ Déneigement

1125, rang Coteau Sud  
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud  
G0R 4B0

Tél./Fax : 418 248-4186  
Cell. : 418 291-1159



# Les mentions d'excellence

## PERSÉVÉRANCE

Premièrement, nous débutons par vous présenter les élèves qui en ont reçu une pour leur persévérance.

**Maternelle 4 ans :** Éli Chamberland et Édouard Gosselin (absent sur la photo)

**Maternelle 5 ans Gina :** Wellie Savoie (absent sur la photo)

**Maternelle 5 ans Sonia :** Justine Pelletier et Éloi Morin

**1<sup>re</sup> année :** Lucas Théberge

**1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> :** Dereck Paré

**2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> :** Émy-Lee Carrier

**3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> :** Alexis Théberge

**4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> :** Danaé Théberge

**6<sup>e</sup> :** Sarah Buteau

**Anglais :** Byron Cumes Cali

**Musique :** Louis-Félix Lavoie

**Éducation physique :** Adam Chamberland

## AMÉLIORATION

En second lieu, voici maintenant les élèves qui ont obtenu la mention de l'amélioration.

**Maternelle 4 ans :** Noah Chamberland et Sarah-Maude Godbout

**Maternelle 5 ans Gina :** Louick Giroux

**Maternelle 5 ans Sonia :** Anaé Fiset et Félix Arseneault

**1<sup>re</sup> année :** Halie Fortin

**2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> :** Léa Noël et Roxanna Paré

**3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> :** Cédric Roy

**4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> :** Raphael Coulombe

**6<sup>e</sup> :** Louis-Félix Lavoie

**Anglais :** Laurie Campagna

**Musique :** Camille Langlois

**Éducation physique :** Emma Tremblay

## PERFORMANCE

Ensuite, nous tenons à féliciter les élèves ayant reçu une mention en performance.

**Maternelle 4 ans :** Béatrice Lamonde et Lyam Lavoie Lamontagne

**Maternelle 5 ans Gina :** Raphaëlle Marceau et Charles-Elliott Morin

**Maternelle 5 ans Sonia :** Mary Jones Blais et Flavie Gendron (absente de la photo)

**1<sup>re</sup> année :** Charles-Édouard Morin (absent de la photo)

**1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> :** Edward Laliberté et Samuel Savard

**2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> :** Mathéo Morin

**3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> :** Léa Chamberland

**4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> :** Lily-Rose Morin

**6<sup>e</sup> :** Xaly Nicole

**Anglais :** Steven Côté-Genest

**Musique :** Kelly-Anne Deladurantaye

**Éducation physique :** Laurent Bonneau

## COMPOTEMENT

Pour conclure, voici les élèves qui ont reçu une mention pour leur très bon comportement.

**Maternelle 4 ans :** Rose Savoie et Anthony Fortin

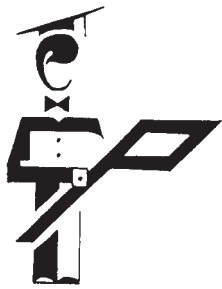
**Maternelle 5 ans Gina :** Jade Gonthier

par Lily-Rose Morin et Léa-Rose Marceau

*Le 21 février, à notre école, tout le monde s'est réuni au gymnase pour une occasion spéciale. Cette dernière était de recevoir des mentions d'excellence pour notre beau travail.*







## L'activité privilège *Plaisir d'hiver* à l'école

par Juliette Jean et Charles Blais

Le 3 mars, juste avant de débiter leur semaine de relâche, les élèves de l'école La Francolière ont eu la chance d'avoir une merveilleuse activité privilège à l'extérieur. Ils ont pu faire un fort collectif, jouer au soccer, faire de la raquette, des courses à relais, glisser, faire du souque à la corde et déguster de la sublime tige d'érable sur la neige 100% québécoise. Les élèves ont adoré s'amuser entre copains.

C'était une belle façon de commencer la relâche. 🌀



Entrevue avec Mme Josée Beaulieu

### De judicieux conseils pour

par Edouard Gendron et Gabrielle Coulombe

Madame Josée est une conseillère en rééducation, au service de psychologie, à notre école. Elle a travaillé en ressources humaines pendant 10 ans. Aussi, cette dernière a fait 5 écoles, dans le pôle 6, dans le secteur de Saint-Paul, avant de venir travailler dans notre milieu. Depuis qu'elle est jeune, à partir de son secondaire 3, elle veut travailler en psychologie. Pour accomplir ses tâches, cette dame doit donner des conseils aux enseignants pour mieux accompagner leurs élèves, elle fait aussi des évaluations pour dépister un TDAH ou un TDA. Cependant, elle peut juste les dépister pour ensuite faire un suivi afin qu'un psychologue les évalue. Elle fait aussi des rencontres avec des élèves pour leur partager des stratégies et mieux les comprendre.

Suite à la page 27

# Activités à la patinoire

par Benjamin Lemieux et Élodie Jolin

Pendant la semaine du 14 au 18 février, nous sommes allés à la patinoire durant nos cours d'éducation physique. Il y a eu la présence de parents qui sont venus pour aider à attacher les patins des plus petits. Pour certains élèves c'était la première fois qu'ils patinaient. Pour d'autres, ils étaient déjà habitués à pratiquer ce sport d'hiver. Sur la patinoire, il y avait des buts de hockey. Nous avons le choix de jouer au hockey ou de patiner librement. Les élèves ont vraiment aimé cette expérience hivernale. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui sont venues nous aider et un merci spécial à monsieur Patrice pour organiser cette semaine à chaque hiver. ❄️

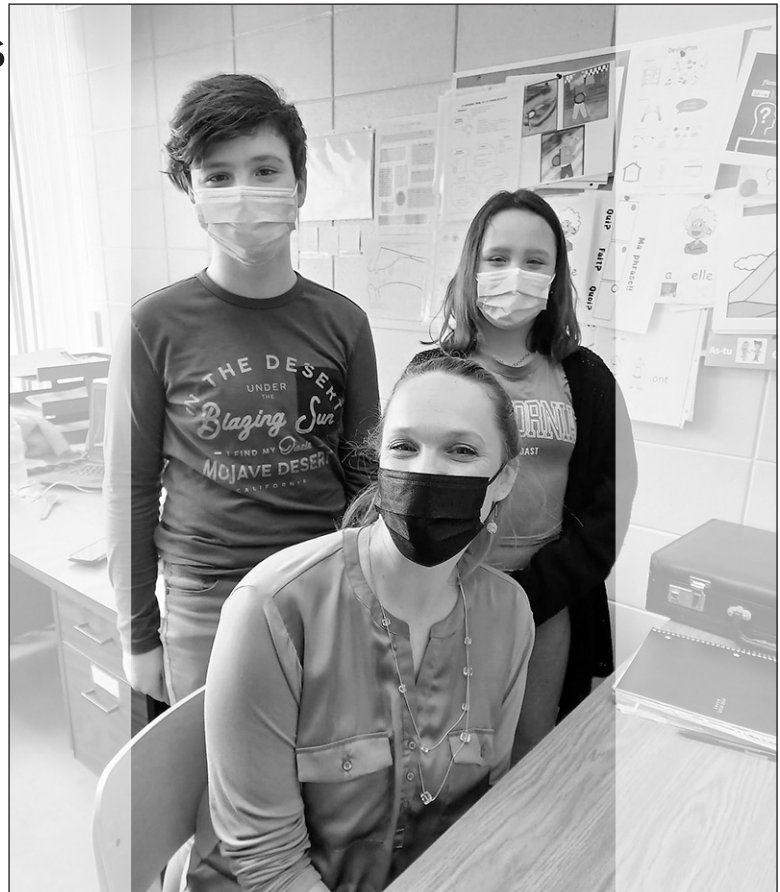


## accompagner les élèves

Les études pour accomplir ce poste, il faut avoir un baccalauréat, une maîtrise et le doctorat, mais elle n'a pas fait le doctorat. Ce qu'elle aime le mieux dans son travail est d'aider les enfants à se sentir mieux et de voir des différences dans la vie de ces derniers. Ce qu'elle trouve le plus difficile, c'est de ne pas être toujours capable de répondre à TOUS LES BESOINS. Ce qui la passionne le plus dans une école est de pouvoir donner du soutien aux élèves.

Dans ses temps libres, elle aime faire du ski de fond. Elle est heureuse d'être avec ses enfants et faire des activités avec sa famille. Elle a deux filles, une de 12 ans et l'autre de 8 ans. Cette femme habite à Montmagny, mais elle est originaire du Nouveau-Brunswick. Ça fait 12 ans qu'elle est au Canada.

Merci pour votre magnifique et précieux travail! ❄️



2022 *Avril*

# Au fil des jours

dimanche

lundi

mardi

mercredi

jeudi

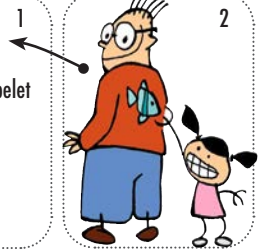
vendredi

samedi



C'EST ENCORE LE TEMPS DES SUCRES!

Reprise du Chapelet  
Chapelle  
des Prairies  
19h



3

4

5

6

7

8

9

Séance  
du conseil

JOURNÉE  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ!



Bac bleu

10

11

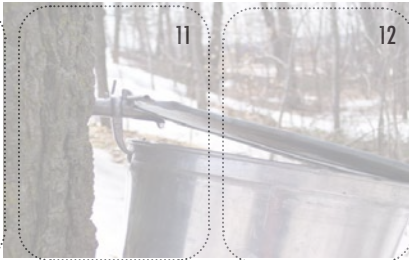
12

13

14

15

16



VENDREDI  
SAINT

OFFICE  
15 H



17

JOYEUSES  
PÂQUES!  
OFFICE  
10H30



18  
*Semaine  
nationale  
de l'action  
bénévole*

19

20

21

22

23



Tombée du  
journal



Jour de la  
Terre



Bac bleu

24

25

26

27

28

29

30


Messe  
Chapelle des Prairies  
19h  
Notre-Dame  
du Bon Conseil



**Soyez  
prudents!**

# Grandir dans la tempête pour le P'tit docteur

Titre: *Le P'tit docteur de Saint-François-de-Beauce*  
Auteur: Daniel Lessard  
395 pages  
Publié le 1<sup>er</sup> septembre 2021

 Une critique de Léon Jalbert

## Résumé

Septembre 1918 à Saint-François-de-Beauce.

D'entrée de jeu, ce roman québécois s'amorce sur les chapeaux de roues dès la première page avec l'arrivée au presbytère de la jeune Ida Bernier qui a 16 ans vient d'accoucher il y a quelques jours et qui cherche son bébé disparu.

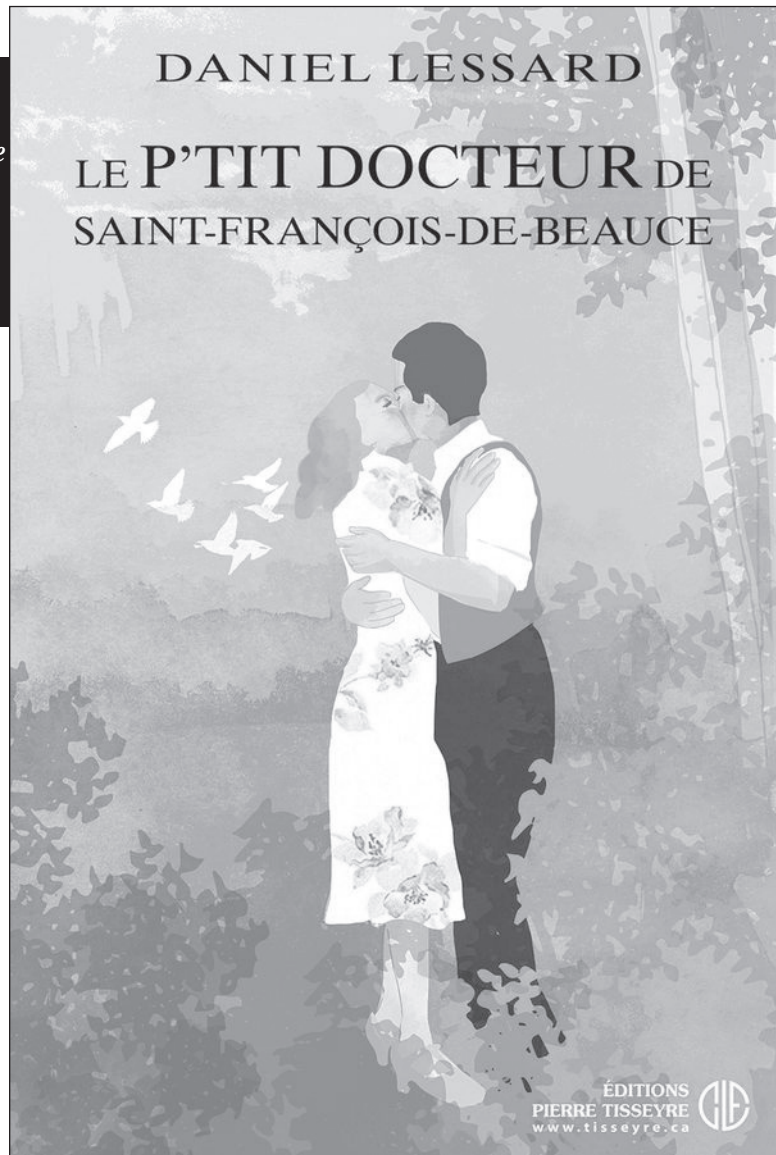
Le nouveau et jeune curé du village l'amène chez le jeune docteur pour un examen pour confirmer la situation. La jeune fille refuse également de confirmer le nom du père.

Déjà, dans la région, la grippe espagnole fait des ravages comme partout au Québec. Le jeune docteur et son épouse également infirmière feront des miracles pour réduire le nombre de décès durant cette pandémie mais les obstacles pour y parvenir viendront de partout incluant de l'Église qui refuse de fermer ses portes ce qui augmente d'autant la propagation du virus dévastateur.

## Commentaires

Roman québécois très près des réalités que nous vivons présentement avec l'actuelle pandémie. Heureusement, nous avons aujourd'hui des moyens médicaux et des vaccins beaucoup plus performants pour y faire face. Ce roman est amplement documenté par des archives de l'époque. L'action n'y manque pas et les personnages sont bien campés. Le caractère buté des beaucerons y est abondamment exploité

À lire 



*Lucie Lachance*

NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIQUE

NOUVELLE ADRESSE  
37, AVENUE BÉLANGER  
MONTMAGNY QC G5V 2X4

Téléphone : 418 259-1300

Télec. : 418 259-2101

Llachance@notarius.net



**Frédéric Jean**  
Maire

## RESPONSABILITÉS MUNICIPALES

∴ Travaux publics  
∴ Eau potable  
∴ Déneigement



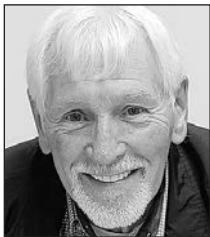
**Mélyssa Talbot-Blais**  
Conseillère siège n° 1

∴ Office municipale d'habitation



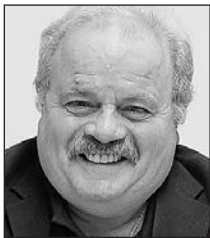
**Sandra Proulx**  
Conseillère siège n° 2

∴ Loisirs et vie communautaire



**Jean-Guy Saint-Pierre**  
Conseiller siège n° 3

∴ Sécurité incendie



**Jean-Yves Gosselin**  
Conseiller siège n° 4

∴ Comité consultatif d'urbanisme  
∴ Société de développement  
∴ Régie inter-municipale Anse-à-Gilles  
∴ Politique familiale et aînés



**Chantal Blanchette**  
Conseillère siège n° 5

∴ Ressources humaines  
∴ Gestion municipale  
∴ Loisirs et vie communautaire



**Isabelle Furlotte**  
Conseillère Siège n° 6

∴ Comité d'établissement, La Francoière  
∴ Habitations patrimoniales

## Personnel municipal

**Directeur général et secrétaire-trésorier**  
Jean-Eudes Gaudet  
# 201

**Directrice adjointe**  
Linda Guimont  
# 200

**Directeur des incendies et Premiers répondants**  
Jacques Théberge  
418-241-6880

**Inspecteur municipal**  
Pierre-Olivier Bélanger  
418-248-5985, # 329

**Responsable des Travaux publics**  
François Morin  
# 300

**Loisirs, vie communautaire et communications**  
Poste vacant  
# 202

☎ **418-259-7228**

✉ [info@stfrancois.ca](mailto:info@stfrancois.ca)

📘 [facebook.com/stfrancoisdelarivieredusud](https://facebook.com/stfrancoisdelarivieredusud)

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**  
**MRC DE MONTMAGNY**

À une séance spéciale des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue MARDI, le 15 février 2022, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures.

À laquelle sont présents : Messieurs Frédéric Jean, Maire, Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin. Mesdames Chantal Blanchette, Sandra Proulx. Absentes : Melyssa Talbot Blais, Isabelle Furlotte.

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'ouvrir cette séance spéciale du conseil, Il est 19h00.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**3 RENCONTRE ET DEMANDE DU COMITÉ DE BASEBALL**

Le conseil municipal rencontre trois membres du comité de baseball mineur de Saint-François qui désire présenter un projet de mise à niveau des infrastructures de baseball pour Saint-François.

Le projet nécessitera un besoin de financement.

Le projet pourrait se réaliser en deux ou trois phases.

La municipalité pourra accompagner le comité de baseball

Le conseil appui cette initiative et suggère de trouver des partenaires.

**4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 282-2022 INTITULÉ : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 2 juillet 2018 le Règlement numéro 256-2018 édic- tant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législa- tives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccu- pation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques

prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu' élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d' user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 282-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

**ARTICLE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

- 1.1 Le titre du présent règlement est : Règlement numéro 282-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.
  - 1.2 Le préambule fait partie intégrante du présent Code.
  - 1.3 Le Code ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité et, de façon plus générale, le domaine municipal. Il est plutôt supplétif et complète les diverses obligations et les devoirs généraux applicables aux élus-es municipaux qui sont prévus dans les lois et les autres règlements applicables.
- Ainsi, le Code ne doit pas être interprété comme permettant de déroger aux dispositions contenues dans les lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité, les élus-es municipaux et, de façon plus générale, le domaine municipal.

**ARTICLE 2 : INTERPRÉTATION**

- 2.1 Le présent Code doit être interprété selon les principes et les objectifs contenus à la LEDMM. Les règles prévues à cette loi sont réputées faire partie intégrante du présent Code et prévalent sur toute règle incompatible énoncée à ce Code.
- 2.2 Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :
  - Avantage : De nature pécuniaire ou non, constitue notamment un avantage tout cadeau, don, faveur, récompense, service, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, etc.
  - Code : Le Règlement numéro 282-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.
  - Conseil : Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud.
  - Déontologie : Désigne l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent la fonction des membres du conseil, leur conduite, les rapports entre ceux-ci ainsi que les relations avec les employés municipaux et le public en général.
  - Éthique : Réfère à l'ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite des membres du conseil. L'éthique tient compte des valeurs de la Municipalité.
  - Intérêt personnel : Un tel intérêt est lié à la personne même de l' élu et il est distinct de celui de la collectivité qu'il représente.
  - Membre du conseil : Élu-e de la Municipalité, un membre d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou membre du conseil d'un autre organisme municipal, lorsqu'il y siège en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité.
  - Municipalité : La Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud.
  - Organisme municipal : Le conseil, tout comité ou toute commission :
    - 1° D'un organisme que la loi déclare mandataire ou agent de la Municipalité;
    - 2° D'un organisme dont le conseil est composé majoritairement des membres du

conseil, dont le budget est adopté par la Municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci;

3° D'un organisme public dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil de plusieurs municipalités;

4° De tout autre organisme déterminé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### ARTICLE 3 : APPLICATION DU CODE

3.1 Le présent Code et plus particulièrement les règles énoncées dans celui-ci guident la conduite de tout membre du conseil.

3.2 Certaines règles prévues au présent Code s'appliquent également après le mandat de toute personne qui a été membre du conseil.

#### ARTICLE 4 : VALEURS

4.1 Principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique :

4.1.1 Intégrité des membres du conseil

L'intégrité implique de faire preuve de probité et d'une honnêteté au-dessus de tout soupçon.

4.1.2 Honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil

L'honneur exige de rester digne des fonctions confiées par les citoyens.

4.1.3 Prudence dans la poursuite de l'intérêt public

La prudence commande à tout membre du conseil d'assumer ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe de façon objective et avec discernement. La prudence implique de se renseigner suffisamment, de réfléchir aux conséquences de ses actions et d'examiner les solutions alternatives.

L'intérêt public implique de prendre des décisions pour le plus grand bien de la collectivité et non à l'avantage d'intérêts privés ou personnels au détriment de l'intérêt public.

4.1.4 Respect et civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens

De façon générale, le respect exige de traiter toutes les personnes avec égard et considération. La civilité implique de faire montre de courtoisie, politesse et de savoir-vivre.

4.1.5 Loyauté envers la Municipalité

La loyauté demande de s'acquitter de ses fonctions dans le meilleur intérêt de la Municipalité, avec objectivité et indépendance d'esprit. Elle implique de faire abstraction de ses intérêts personnels et de les divulguer en toute transparence, conformément aux règles applicables. De plus, la loyauté implique de respecter les décisions prises par le conseil.

4.1.6 Recherche de l'équité

L'équité implique de faire preuve d'impartialité, soit avoir une conduite objective et indépendante, et de considérer les droits de chacun. L'équité exige de ne faire aucune discrimination.

4.2 Ces valeurs doivent guider les membres du conseil de la Municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables.

4.3 Lorsque des valeurs sont intégrées à l'article 5 du présent Code, celles-ci doivent, en plus de guider la conduite du membre du conseil, être respectées et appliquées par celui-ci.

#### ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE ET INTERDICTIONS

5.1 Les règles de conduite ont notamment pour objectif de prévenir :

5.1.1 Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions.

5.1.2 Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.1.3 Toute inconduite portant atteinte à l'honneur et la dignité de la fonction d'élu municipal.

5.2 Règles de conduite et interdictions

5.2.1 Le membre du conseil doit se conduire avec respect et civilité.

Il est interdit à tout membre du conseil de se comporter de façon irrespectueuse ou incivile envers



les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux ou les citoyens par l'emploi, notamment, de paroles, d'écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants ou de toute forme d'incivilité de nature vexatoire.

5.2.2 Le membre du conseil doit se conduire avec honneur.

Il est interdit à tout membre du conseil d'avoir une conduite portant atteinte à l'honneur et à la dignité de la fonction d'élu municipal.

5.2.3 Conflits d'intérêts

5.2.3.1 Il est interdit à tout membre du conseil d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.2.3.2 Il est interdit à tout membre du conseil de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.2.3.3 Il est interdit à tout membre du conseil de contrevenir aux articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), sous réserve des exceptions prévues aux articles 305 et 362 de cette loi.

5.2.4 Réception ou sollicitation d'avantages

5.2.4.1 Il est interdit à tout membre du conseil de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur une question dont le conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi.

5.2.4.2 Il est interdit à tout membre du conseil d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.2.4.3 Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par l'article 5.2.4.2 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les 30 jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier-trésorier de la Municipalité.

Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

5.2.5 Le membre du conseil ne doit pas utiliser des ressources de la Municipalité

5.2.5.1 Il est interdit à tout membre du conseil d'utiliser des ressources de la Municipalité ou de tout autre organisme municipal au sens du présent Code à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions. Cette interdiction ne s'applique toutefois pas lorsqu'un membre du conseil utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise généralement à la disposition des citoyens.

5.2.6 Renseignements privilégiés

5.2.6.1 Il est interdit à tout membre du conseil d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

5.2.7 Après-mandat

5.2.7.1 Il est interdit à tout membre du conseil, dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du conseil de la Municipalité.

5.2.8 Annonce lors d'une activité de financement politique

5.2.8.1 Il est interdit à tout membre du conseil de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

**ARTICLE 6 : MÉCANISME D'APPLICATION, DE CONTRÔLE ET DE SANCTIONS**

- 6.1 Les mécanismes d'application et de contrôle du présent Code sont ceux prévus à la LEDMM;
- 6.2 Un manquement à une règle prévue au présent Code, par un membre du conseil de la Municipalité, peut entraîner l'imposition des sanctions prévues à la LEDMM, soit :
- 6.2.1 la réprimande;
  - 6.2.2 la participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, aux frais du membre du conseil, dans le délai prescrit par la Commission municipale du Québec;
  - 6.2.3 la remise à la Municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :  
Du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;  
De tout profit retiré en contravention à une règle énoncée au présent code;
  - 6.2.4 le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période que la Commission détermine, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou d'un organisme;
  - 6.2.5 une pénalité, d'un montant maximal de 4 000 \$, devant être payée à la Municipalité;
  - 6.2.6 la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat s'il est réélu lors d'une élection tenue pendant sa suspension et que celle-ci n'est pas terminée le jour où débute son nouveau mandat.
- Lorsqu'un membre du conseil est suspendu, il ne peut exercer aucune fonction liée à sa charge de maire ou de conseiller et, notamment, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la Municipalité ou d'un tel organisme.

**ARTICLE 7 : REMPLACEMENT**

- 7.1 Le présent règlement remplace le Règlement numéro 256-2018 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus-es, adopté le 2 juillet 2018.
- 7.2 Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des élus-es, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

**ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

- 8.1 Le présent règlement entre en vigueur conformément à loi.

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, le 15 février 2022**

**5 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

La Municipalité a reçu une proposition de contrat de déneigement et de déglçage du ministère des Transports. Après analyse et discussion de la proposition du ministère des Transports, il a été convenu de soumettre une contreproposition en se basant sur les données réelles des trois dernières années.

**6 PROJET D'AJOUT D'UN ASCENSEUR ET D'UN ESCALIER D'ISSUE À LA MAISON DE LA PAROISSE**

Le projet d'ajout d'un ascenseur et d'un escalier d'issue progresse et est rendu à l'étape de concrétisation.

ATTENDU QUE : le ministère de la culture a autorisé le projet ;

ATTENDU QUE : le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a autorisé une subvention via son programme PRIMADA au montant maximal de 100 000.00\$ ;

ATTENDU QUE : la Municipalité a déjà adopté une résolution le jeudi 25 mars 2021 autorisant une dépense maximale de 525 000.00\$ taxes en sus pour le projet d'ajout d'un ascenseur et d'un escalier d'issue à la Maison de la Paroisse ;

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de valider avec le plus bas soumissionnaire, Les constructions TD Paradis inc., la soumission finale au coût de 525 000.00\$ taxes en sus;

De demander à nos conseillers juridiques de préparer un contrat pour l'octroi du contrat en bon et due forme;

De mandater le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat requis au moment opportun.

## 7 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités ;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter de lever la séance spéciale du conseil. Il est présentement 20h40.

Frédéric Jean, Maire

Jean-Eudes Gaudet, Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

#### MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue LUNDI, le 7 mars 2022, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt-heures.

À laquelle sont présents : Messieurs Frédéric Jean, Maire, Jean-Yves Gosselin, Jean-Guy St-Pierre. Mesdames Chantal Blanchette, Sandra Proulx, Melyssa Talbot Blais, Isabelle Furlotte.

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

#### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'ouvrir cette séance régulière du Conseil, Il est 20h00.

#### 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

#### 3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 7 FÉVRIER 2022

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le lundi 7 février 2022 sans modification.

#### 4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE MARDI 15 FÉVRIER 2022

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le mardi 15 février 2022 sans modification.

#### 5 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

##### REVENUS DE FÉVRIER 2022

|   |                        |
|---|------------------------|
| Journal l'Écho, remboursement frais de poste.....       | 392,16                 |
| Permis .....  | 100,00                 |
| Loyers .....  | 3 295,00               |
| Loyer CPE.....  | 2 500,00               |
| Commandite Dek hockey                                   |                        |
| Emballages LM .....                                     | 5 000,00               |
| Restaurant L'Arrêt Stop .....                           | 1 000,00..... 6 000,00 |
| Entraide incendie Berthier-sur-Mer .....                | 398,19                 |
| Carrières Rive-Sud inc., dénonciation tonnage 2021..... | 30 495,29              |
| Vente parcelle terrain (Yolande B. Masson) .....        | 585,00                 |
| <b>TOTAL :</b> .....                                    | <b>43 765,64</b>       |

##### COMPTES À PAYER DE MARS 2022

|   |          |
|---|----------|
| TGC, décompte # 6 ch. St-François Ouest .....             | 86231,25 |
| Postes Canada, poids supplémentaire compte de taxes ..... | 17,02    |
| Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur).....      | 46,54    |

|  |         |          |
|--|---------|----------|
| Hydro-Québec,  |         |          |
| Réparation 13, 4e rue Est.....   | 747,34  |          |
| Réparation 4, ch. St-François Ouest.....                                       | 390,92  |          |
| Usine de filtration.....   | 6136,86 |          |
| Caserne incendie.....  | 630,43  |          |
| Garage.....  | 1194,17 |          |
| Poste surpresseur.....   | 341,17  |          |
| Enseigne 4-chemins.....  | 103,97  |          |
| Poste Ass. Morigeau.....   | 205,31  |          |
| Parc Olivier Tremblay.....   | 207,39  |          |
| Compteur d'eau St-Pierre.....  | 30,16   |          |
| Postes Ass. Village.....   | 2105,98 |          |
| Maison Paroisse.....   | 1925,71 |          |
| Maison Paroisse (nouveau).....   | 5220,79 |          |
| Pav. Bédard.....   | 127,94  |          |
| 2,5e rue Est.....  | 66,27   |          |
| Éclairage public.....  | 837,46  |          |
| Loisirs.....   | 2464,99 |          |
| Pav. Bédard, log. 522.....   | 163,22  |          |
| Climatisation Loisirs.....   | 329,75  | 23230,15 |
| Bell Mobilité, Iphone Loisirs et Garage.....                                   |         | 172,61   |
| Vidéotron,   |         |          |
| Bureau.....  | 286,19  |          |
| Garage.....  | 102,97  |          |
| Usine filtration.....  | 103,89  |          |
| Surpresseur St-Pierre.....   | 36,11   |          |
| Loisirs.....   | 170,51  |          |
| Bibliothèque.....  | 104,98  | 804,65   |
| Energir  |         |          |
| Garage.....  | 1460,26 |          |
| Maison Paroisse.....   | 1833,93 |          |
| Loisirs.....   | 2410,04 |          |
| Caserne.....   | 612,97  | 6317,20  |
| VISA,  |         |          |
| Google.....  | 46,80   |          |
| Apple Music.....   | 17,23   |          |
| Rona, aspirateur portatif.....   | 103,47  |          |
| Transport Québec.....  | 200,00  |          |
| ADMQ, adhésion 2022.....   | 569,13  |          |
| Purulator.....   | 37,33   | 973,96   |
| Ministre Revenu Québec, TPS à payer.....                                       |         | 38,59    |
| Ministre Revenu Québec, remise de février 2022.....                            |         | 9566,57  |
| Revenu Canada, remise de février 2022.....                                     |         | 3444,29  |
| Retraite Québec, remise de février 2022.....                                   |         | 416,90   |
| La Fabrique, loyer mars 2022.....  |         | 350,00   |
| REMB. CELLULAIRE février 2022  |         |          |
| Jean-Eudes Gaudet.....   | 25,00   |          |
| Sylvain Lemieux.....   | 25,00   |          |
| Michaël Corriveau.....   | 25,00   |          |
| Réjean Pellerin.....   | 25,00   | 100,00   |
| Les Entreprises JRMorin, décompte # 5 retenue travaux 1re Avenue, 1re rue..... |         | 41242,22 |
| L'Écho St-François, publication.....   |         | 2391,47  |
| Sonia Girard, remb. fourniture 1ers répondants.....                            |         | 103,44   |
| Les Concassés du Cap, collecte février 2022.....                               |         | 4500,22  |
| 6TemTI, réparation système téléphonique hors service, etc.....                 |         | 2145,49  |
| Linde Canada, 2307 m <sup>3</sup> à 0,3814 oxygène (usine).....                | 1056,63 |          |
| Alphonse Lamonde inc., remplacer moteur fan (Loisirs).....                     | 388,48  |          |
| Philippe Gosselin,   |         |          |
| 1703 litres à 1,3441 diesel.....   | 2631,78 |          |
| 845,8 litres à 1,3841 diesel.....  | 1345,97 | 3977,75  |
| Mines Seleine, sel en vrac 40,90 tm à 89,79\$.....                             |         | 4222,36  |
| Unibéton, 91,82 tm à 26,20 sable et sel 12%.....                               |         | 2765,91  |
| Ozogram inc., module de pompage, détecteur de fuite (usine).....               |         | 339,18   |
| Service d'Équipement GD, ressorts bras de poussé.....                          |         | 103,48   |
| MRC de Montmagny   |         |          |
| Collecte produits dangereux.....   | 595,53  |          |
| Mutations 2021.....  | 275,00  |          |
| Collecte sélective tonnage décembre 2021.....                                  | 2197,10 | 3067,63  |

M  
U  
N  
I  
C  
I  
P  
A  
L  
I  
T  
É  
D  
E  
S  
A  
I  
N  
T  
F  
R  
A  
N  
Ç  
O  
I  
S

|  |                   |
|--|-------------------|
| Lapointe Auto, réparation camion Dodge Ram .....   | 452,25            |
| BuroPro Citation, caisses papier + fournitures .....   | 408,88            |
| Raymond Chabot Grant Thornton, facture intérimaire préparation des états financiers 2021 ..... | 5748,75           |
| Enercycle, enfouissement janvier 2022 .....  | 3550,38           |
| Aquatech, opération usine d'eau potable et ass. Eaux .....                                     | 9772,87           |
| MRC de Montmagny,  |                   |
| Entente inspecteur intermunicipal .....  | 2706,00           |
| Service accès internet haute vitesse .....   | 222,00            |
| Entretien annuel fibre optique.....  | 861,00            |
| Mines Seleine, 53,27 tm à 89,79 sel en vrac.....   | 3789,00           |
| CARE, forfait recrutement clé en main .....  | 5499,39           |
| Préposé travaux publics .....  | 575,00            |
| Technicien en loisirs .....  | 750,00            |
| Communications IMAGO, migration et refonte du site internet .....                              | 1523,42           |
| Unibéton, 331,24 tm à 26,20 sable et sel .....   | 1724,63           |
| Ville de Montmagny, vente douze (12) cylindres d'air serv. Inc. ....                           | 9978,10           |
| 6TemTI, renouvellement annuel gestion contrôleur wifi .....                                    | 689,85            |
| Linde, 1743 m³ à 0,3814 oxygène (usine) .....  | 459,90            |
| Monyvill,  |                   |
| 8 hres trottoir à 86\$.....  | 793,10            |
| 3984 m³ ramassage neige à 1\$ .....  | 688,00            |
| 234,73 tm transport sable et sel à 6,76 .....  | 3984,00           |
| 2 fardières à 80\$ .....   | 1586,78           |
| Alphonse Lamonde, réparation chauffage et thermostat loisirs.....                              | 160,00            |
| René Samson, réparation usine d'eau potable .....  | 7379,99           |
| Groupe Vigil, remplacer batterie système alarme (caserne) .....                                | 1333,41           |
| Jocelyne Noël, entretien bureau février 2022 .....   | 321,93            |
| BuroPro Citation, contrat entretien photocopieur .....   | 212,70            |
| Philippe Gosselin & Ass., 5612,7 litres à 1,3486 diesel .....                                  | 120,00            |
| Linde Canada, location réservoir oxygène (usine) .....   | 145,20            |
| Veolia, pièces usine d'eau potable .....   | 8680,85           |
| Garage Minville, pièce souffleur.....  | 503,06            |
| Boulon Hydraulique CMT, pièces équipements .....   | 2071,02           |
| MS2Contrôle,   |                   |
| Batterie (assainissement des eaux) .....   | 6,42              |
| Pièce « power supply » Garage .....  | 737,23            |
| AGAT Laboratoires, analyse eau potable et usées .....  | 232,93            |
| MTY Express, urée (Garage) .....   | 41,38             |
| Office d'Habitation Région Montmagny, 10% déficit selon budget.....                            | 274,31            |
| Transport Guy Hamel, lame au carbure double .....  | 594,88            |
| Enair Contrôle,  |                   |
| Moteur système climatisation Loisirs.....  | 1895,95           |
| Moteur d'aérothermie usine eau .....   | 13830,00          |
| Pneus André Ouellet, réparation crevaison pelle rétrocaveuse .....                             | 3145,72           |
| Bossé et Frère, pièces tracteur .....  | 1035,92           |
| Macpek, pièces camion Freightliner .....   | 572,01            |
| Robitaille Equipement, couteaux, peigne .....  | 1607,93           |
| Comairco, pièces usine d'eau potable.....  | 29,84             |
| Centre de Service Scolaire de la Côte-du-Sud, zone à risque Tarif 4 enfants.....               | 818,64            |
| Avantis, matériel divers   |                   |
| Usine d'eau potable .....  | 119,26            |
| Loisirs .....  | 2124,74           |
| Garage.....  | 446,79            |
| Arrêt Stop, essence.....   | 275,94            |
| Régie L'Islet Montmagny, facturation janvier 2022 .....  | 78,02             |
| Forfait Rosmar, charger boues lit de séchage usine d'eau potable 3 et 4 nov. 2021 .....        | 309,65            |
| Maheu & Maheu, service gestion parasitaire fév-mars-avril 2022 .....                           | 250,92            |
| Pièces d'Auto GGM, pièces équipements .....  | 638,59            |
| Pro-Diesel Bellechasse Rive-Sud, réparation camion Freightliner.....                           | 261,93            |
| MRC de Montmagny, projet DTEN (écrans MADA) .....  | 2411,10           |
| Info Page, IPA (service incendie).....   | 2526,87           |
| Supérieur Propane, location cylindre.....  | 86,23             |
| Ville de Montmagny,  |                   |
| Formation pompiers (2 candidats).....  | 28,72             |
| Entraide incendie feu Saint-Pierre .....   | 1566,93           |
| TOTAL : .....  | 21852,42          |
|  | 117,68            |
|  | 4,60              |
|  | 738,13            |
|  | 457,38            |
|  | 1195,51           |
|  | <b>296 540,75</b> |

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussions;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter les comptes à payer.

**6 ADMINISTRATION**

**6.1 RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 254 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 MARS 2022**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 254 000 \$ qui sera réalisé le 14 mars 2022, réparti comme suit :

| RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS # | POUR UN MONTANT DE \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 1942003                 | 1 162 500 \$          |
| 2032006                 | 91 500 \$             |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 14 mars 2022;
2. Les intérêts seront payables semiannuellement, le 14 mars et le 14 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|       |            |                   |
|-------|------------|-------------------|
| 2023. | 237 600 \$ |                   |
| 2024. | 244 000 \$ |                   |
| 2025. | 250 600 \$ |                   |
| 2026. | 257 400 \$ |                   |
| 2027. | 264 400 \$ | (à payer en 2027) |
| 2027. | 0 \$       | (à renouveler)    |

**6.2 ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 254 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 MARS 2022**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 7 mars 2022      Nombre de soumission : 3    Heure d'ouverture : 14 h

|                    |                                  |
|--------------------|----------------------------------|
| Échéance moyenne : | 3 ans et 1 mois                  |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec |
| Date d'émission :  | 14 mars 2022                     |
| Montant :          | 1 254 000 \$                     |

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 mars 2022, au montant de 1 254 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée cidessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 CAISSE DES JARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY**

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 237 600 \$ | 2,56000 % | 2023 |
| 244 000 \$ | 2,56000 % | 2024 |
| 250 600 \$ | 2,56000 % | 2025 |
| 257 400 \$ | 2,56000 % | 2026 |
| 264 400 \$ | 2,56000 % | 2027 |

Prix : 100,00000      Coût réel : 2,56000 %

**2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

|                 |                       |      |
|-----------------|-----------------------|------|
| 237 600 \$      | 1,70000 %             | 2023 |
| 244 000 \$      | 2,10000 %             | 2024 |
| 250 600 \$      | 2,30000 %             | 2025 |
| 257 400 \$      | 2,40000 %             | 2026 |
| 264 400 \$      | 2,50000 %             | 2027 |
| Prix : 98,96300 | Coût réel : 2,68906 % |      |

**3 BANQUE ROYALE DU CANADA**

|                  |                       |      |
|------------------|-----------------------|------|
| 237 600 \$       | 2,95000 %             | 2023 |
| 244 000 \$       | 2,95000 %             | 2024 |
| 250 600 \$       | 2,95000 %             | 2025 |
| 257 400 \$       | 2,95000 %             | 2026 |
| 264 400 \$       | 2,95000 %             | 2027 |
| Prix : 100,00000 | Coût réel : 2,95000 % |      |

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DES JARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY est la plus avantageuse;

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;  
 QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l’offre qui lui est faite de CAISSE DES JARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2022 au montant de 1 254 000 \$ effectué en vertu des règlements d’emprunts numéros 1942003 et 2032006. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;  
 QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**6.3 RÉOLUTION APPUYANT L’ENTENTE DE PARTENARIAT CONCLUE PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DEMONTMAGNY AUX FINS DES APPELS D’OFFRES A/O 2021-02 ET A/O 2021-01 D’HYDRO QUÉBEC DISTRIBUTION**

ATTENDU QU’en vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), la Municipalité régionale de comté de Montmagny a compétence pour exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l’électricité au moyen d’un parc éolien;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Montmagny a également compétence pour conclure une entente avec tout autre partenaire local – notamment, une municipalité locale, un conseil de bande, une municipalité régionale de comté ou une régie intermunicipale – dans le but d’exploiter une entreprise qui produit de l’électricité au moyen d’un parc éolien;

ATTENDU QUE le 13 décembre 2021, Hydro-Québec Distribution a lancé les appels d’offres A/O 2021-02 et A/O 2021-01 en vue de faire l’acquisition d’un bloc d’énergie éolienne d’une capacité visée de 300 mégawatts ainsi que d’un bloc d’énergie renouvelable d’une capacité de 480 mégawatts, le tout, afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (les « Appels d’Offres »);

ATTENDU QUE les municipalités régionales de comté de Montmagny et de L’Islet ont convenu de se joindre aux régies intermunicipales de l’énergie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (les « Partenaire Locaux ») afin de répondre ensemble aux Appels d’Offres et de soumettre à Hydro-Québec Distribution – conjointement avec différents promoteurs privés – des projets de production d’électricité au moyen de parcs éoliens (le ou les « Projets ») implantés sur l’un ou l’autre de leurs territoires (l’« Est-du-Québec »);

ATTENDU QUE les Partenaires Locaux ont convenu de coordonner leurs actions et d’unir leurs efforts afin de s’assurer de participer aux Projets ayant le meilleur impact économique, social et environnemental pour l’ensemble de l’Est-du-Québec;

ATTENDU QU’aux fins de leur réponse aux Appels d’Offres, les Partenaires Locaux ont convenu de partager leurs risques et leurs bénéfices de manière à répartir et optimiser les retombées économiques de chaque Projet, et ce, dans le meilleur intérêt d’un maximum de communautés qui cohabitent sur leur territoire;

ATTENDU QUE les Partenaires Locaux ont convenu d’une entente afin d’officialiser leur partenariat et d’établir les principes, conditions et modalités de leur appui et de leur participation à tout Projet (l’« Entente de Partenariat »);

ATTENDU QU'aux fins de l'application de l'Entente de Partenariat, les Partenaires Locaux entendent détenir, directement ou indirectement, la moitié – soit, CINQUANTE POUR CENT (50%) – des parts sociales ou actions émises par chaque société qui détient ou exploite chaque Projet retenu par Hydro-Québec Distribution à l'issue des Appels d'Offres, étant entendu que l'autre moitié de ces parts ou actions serait détenue par le promoteur privé dudit Projet;

ATTENDU QU'aux fins de l'application de l'Entente de Partenariat, chaque Partenaire Local s'engage à obtenir l'appui de toutes les entités représentées au sein de son conseil de manière que celles-ci veillent également au respect et à l'application de l'Entente de Partenariat;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Montmagny a adopté à l'unanimité une résolution autorisant la conclusion de l'Entente de Partenariat dans l'intention d'exploiter, avec les autres Partenaires Locaux ainsi que différents promoteurs privés, tout Projet qui serait éventuellement retenu par Hydro-Québec Distribution à l'issue des Appels d'Offres;

ATTENDU QU'une copie de cette résolution ainsi qu'un projet d'Entente de Partenariat ont été dûment transmis à la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud;

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

La Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud prend acte de l'intention de la Municipalité régionale de comté de Montmagny d'exploiter – avec la Municipalité régionale de comté de L'Islet, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que différents promoteurs privés – des entreprises qui produisent de l'électricité au moyen de parcs éoliens en vue de répondre aux Appels d'Offres A/O 2021-02 et A/O 2021-01 lancé par Hydro-Québec Distribution en date du 13 décembre 2021.

La Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud appuie cette initiative et s'engage à veiller au respect et à l'application de l'Entente de Partenariat conclue en ce sens par les municipalités régionales de comté et régies intermunicipales susmentionnées.

#### **6.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES, DOSSIER NO. : 2021-18060-12-0579**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 134 821.00\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021-2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité; POUR CES MOTIFS,

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

#### **6.5 MISE EN COMMUN EN GÉNIE CIVIL DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À L'ACOOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-sud, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Cap St-Ignace désirent présenter un projet de mise en commun en génie civil dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Saint-François de la Rivière-du-Sud s'engage à participer au projet de mise en commun en génie civil et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud organisme responsable du projet.



## 6.6 PROGRAMMATION PARTIELLE DE LA TECQ NO. 4

Attendu que: La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

### Coûts réalisés et coûts prévus

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## 6.7 VENTE DE LA MOTONEIGE-TRANSFERT D'IMMATRICULATION

La Municipalité a trouvé preneur pour sa motoneige Ski-doo, Tundra 1999. Afin de procéder à la transaction de vente et au transfert des immatriculations, la Municipalité doit désigner les personnes autorisées à effectuer les transactions.

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de mandater le directeur général, monsieur Jean-Eudes Gaudet et le responsable des travaux publics, monsieur François Morin, afin de procéder à la vente et au transfert des immatriculations.

## 7 LOISIRS

### 7.1 UNITÉ DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE AU CENTRE DES LOISIRS

L'unité de chauffage et de climatisation du Centre des loisirs est rendue à sa toute fin de vie utile.

Des demandes de soumissions ont été effectuées auprès de deux fournisseurs de la région et les coûts de remplacement sont sensiblement les mêmes. L'enjeu principal sera le délai de livraison.

| SOUSSIONNAIRES | COÛT        | LIVRAISON  |
|----------------|-------------|------------|
| CYTECH CORBIN  | 24 985.00\$ | 2 SEMAINES |
| ENAIR CONTRÔLE | 24 900.00\$ | 4 SEMAINES |

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de procéder à l'achat d'une unité neuve de climatisation et de chauffage au coût de 24 985.00\$ taxes en sus de la compagnie Cytech Corbin avec un délai de livraison de 2 semaines.

## 8 TRAVAUX PUBLICS

### 8.1 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE, DOSSIER 6608-22-4583, PROPOSÉ PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le contrat de déneigement pour la portion de route appartenant au ministère des transports, de l'église jusqu'à la route 132 à Berthier sur Mer, se termine au printemps 2022. Un nouveau contrat est présenté à la Municipalité et une contre-proposition a été faite au ministère par la suite. Ainsi une nouvelle proposition a été discutée avec le

ministère et à la suite du résultat obtenu, certains autres détails ont été soulevés par le conseil et des ajustements avant l'entente final restent à valider.

## **8.2 ÉLABORATION D'UN PROGRAMME POUR LA RECHERCHE ET L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS PAR LA FIRME TETRATECH QI INC.**

Dans l'entente signée avec le gouvernement dans le cadre du programme FIMEAU, une clause oblige la Municipalité à concevoir et mettre en application un programme d'élimination des raccordements croisés.

L'exigence visée est la suivante (voir article 48 du protocole d'entente) :

« Programme d'élimination des raccordements croisés à l'égout

48. Si le Bénéficiaire possède un réseau de collecte d'eaux usées, il démontre à la satisfaction de la MINISTRE, avant la réception de la déclaration finale par cette dernière, qu'il a conçu et mis en application un programme d'élimination des raccordements croisés à l'égout qui s'inspire du guide méthodologique pour la recherche et l'élimination de ces raccordements dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales.

Le Bénéficiaire peut, le cas échéant, être dispensé de se conformer au premier alinéa en fournissant à la MINISTRE, à sa satisfaction, les justifications requises. »

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter l'offre de la firme Tetrattech QI inc. de procéder à l'élaboration d'un programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés au coût de 2 990.00\$ taxes en sus.

## **9 EAU – AQUEDUC –ÉGOUTS**

### **9.1 POMPE POUR L'USINE D'EAU POTABLE**

Un bris est survenu sur une pompe d'évacuation à l'usine d'eau potable.

Une demande de soumission a été effectuée pour la réparation ou l'achat d'une nouvelle pompe.

RÉPARATION DE LA POMPE : 1862.21\$ TAXES INCLUSES

ACHAT D'UNE POMPE NEUVE : 5672.30\$ TAXES INCLUSES

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter de procéder à la réparation de la pompe pour l'usine d'eau potable au coût de 1862.21\$ taxes incluses.

## **10 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET/OU CIVILE**

### **10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2022**

Le rapport mensuel du service des incendies pour le mois de février 2022 est déposé au conseil.

### **10.2 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE 2021**

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ses actions et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport;

Pour ces motifs,

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie présentant les actions réalisées pendant l'année 2021 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud.

Que le Conseil municipal ait pris connaissance des données du Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

### **10.3 RÉOLUTION POUR UN SERVICE DE PRÉVENTION RÉGIONAL**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Montmagny désirent présenter un projet pour un service de prévention régional dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud s'engage à participer au projet de service de prévention régional et à assumer une partie des coûts;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

– Le conseil nomme la ville de Montmagny organisme responsable du projet.

## **11 URBANISME**

### **11.1 DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ – INSPECTEUR MUNICIPAL ET ADJOINTS**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l'utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE madame Lili Tanguay, affectée à titre d'inspectrice municipale à la MRC de Montmagny, offrira un service d'inspection concernant l'émission des permis et certificats à l'égard des règlements d'urbanisme prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection pour des municipalités du sud du territoire selon l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT le départ de M. Pierre-Olivier Bélanger qui assumait le rôle d'inspecteur en urbanisme et de fonctionnaire désigné pour la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ; EN CONSÉQUENCE ;

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme, en date du 7 mars 2022, madame Lili Tanguay, à titre d'inspectrice municipale fonctionnaire désignée de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ;

QUE monsieur Charles Lessard soit nommé inspecteur municipal adjoint ;

QUE madame Lili Tanguay et monsieur Charles Lessard soient autorisés à appliquer les règlements d'urbanisme prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à délivrer les permis et certificats relatifs audit règlements d'urbanisme ainsi qu'à l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;

QUE madame Lili Tanguay et monsieur Charles Lessard soient autorisées à appliquer les règlements de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de Montmagny dont elles en ont la responsabilité ;

QUE madame Lili Tanguay et monsieur Charles Lessard soient autorisés à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances ;

QUE madame Lili Tanguay et monsieur Charles Lessard soient autorisés à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont elles ont charge d'application ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Montmagny ;

### **11.1 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ), LOTS 3 475 690 ET 6 168 647**

Régularisation de l'utilisation résidentielle d'une construction principale secondaire et des bâtiments accessoires isolés qui sont existants sur les lots 3 475 690 et 6 168 647 ainsi que le chemin d'accès qui passe par les lots 3 475 671, 6 099 285, 3 475 667, 3 475 666 et 3 475 665 (propriétaires voisins).

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les prescriptions du règlement de zonage de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'après notre analyse de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des points sur lesquelles se base la Commission pour autoriser ou refuser un projet.

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** QUE :

La Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud appuie le projet présenté pour les raisons suivantes:

**Potentiel agricole du lot :**

Le potentiel agricole des lots 3 475 690 et 6 168 647 semblent être important. En effet, en raison de sa grande superficie et du peuplement forestier existant (érablière) à proximité.

**Potentiel agricole des lots avoisinants :**

Lots avoisinants Nord semblent être associés à la sylviculture et à l'élevage ;

Lots avoisinants à l'Est et à l'Ouest semblent être associés à l'acériculture ;

Possibilités d'utilisation de la parcelle en demande :

L'utilisation résidentielle existante semble posséder un droit acquis, car elle semble être existante depuis plusieurs années;

Le chemin demandé est déjà utilisé à des fins agricoles, soit à des fins d'accès à la cabane à sucre;

Le potentiel agricole du lot ne semble pas être affecté par l'utilisation résidentielle secondaire en raison de la superficie restante qui est approximativement de 16,5601 ha pour l'acériculture ou la sylviculture ;

Conséquences d'une autorisation sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :

Aucune conséquence particulière sur l'utilisation des lots avoisinants puisque la situation est déjà existante au niveau résidentiel ;

Aucun empiètement, odeur, lumière ou achalandage supplémentaire ;

La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture :

La zone verte couvre une grande partie du territoire de la municipalité dans les secteurs où les résidences secondaires sont permises ;

D'autres emplacements sont disponibles sur des lots situés au sud de l'emplacement en question, à l'intérieur de la zone forestière (Fa.3).

L'homogénéisation de la communauté et de l'exploitation agricoles :

La communauté agricole est moins homogène avec la présence dudit chalet. En effet, la séparation entre l'usage résidentiel (aire de repos) et l'usage agricole (acériculture) semble créer un précédent dans la zone agricole de la municipalité.

L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région :

Cette demande n'impacterait d'aucune façon la préservation des ressources agricoles puisqu'aucune modification de la superficie cultivable ne sera impactée.

**La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**

Non applicable

**L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique.**

Non applicable

**Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie**

Non applicable

**Objectifs du PDZA de la MRC :**

La qualité des terres cultivables dans cette section de la municipalité est de moindre valeur. Cette zone fait partie intégrante de la zone agricole « à revitaliser ». Il va sans dire que ce type de demande ne favorise pas la venue d'un établissement agricole de type commercial (de type agricole) ou encore d'un établissement acéricole. Cette demande ne permettra pas de récupérer les terres au profit du développement agricole.

**Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**

Le refus de la demande aurait un impact certain quant au bâtiment existant. En effet, il serait nécessaire de le démolir/déplacer ledit bâtiment selon le cas, puisqu'il ne semble pas y avoir de vocation agricole à l'intérieur du bâtiment.

Également, cela occasionnerait potentiellement la modification du bâtiment agricole existant à proximité (acériculture) pour y ajouter une pièce de détente (en respectant les conditions énumérées selon le nombre d'entailles).

## 12.1 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF ET DÉFINITIF NO. 5, RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 1RE RUE EST, RE AVENUE ET BOUCLAGE

La Municipalité a reçu une demande pour le déboursement du décompte progressif no.5, réception définitive des ouvrages pour les travaux de réfection de la 1re Rue Est, 1re Avenue et bouclage réalisés par l'entreprise JRM Inc., en 2019 au montant de 41 242.22\$ taxes incluses.

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter le déboursement progressif et définitif no. 5 à l'entreprise JRM Inc. au montant de 41 242.22\$ taxes incluses.

## 12.2 OCTROI DE CONTRAT – AJOUT D'UN ASCENSEUR ET D'UN ESCALIER D'ISSUE À LA MAISON DE LA PAROISSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres (dossier 20-1066 du 11 janvier 2021) pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé leurs soumissions et que l'ouverture de celles-ci a eu lieu le vendredi 5 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE Les Constructions TD Paradis Inc a déposé la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'un ordre de changement qui sera intégré comme modification au contrat à intervenir; En Conséquence,

Après analyse et discussion;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** : QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité octroie le contrat de construction du projet d'ajout d'un ascenseur et d'un escalier d'issue à la Maison de la Paroisse à Les Constructions TD Paradis Inc conformément au document d'appel d'offres (dossier 20-1066) et sujet à un ordre de changement déjà convenu entre les parties;

QUE les deniers nécessaires à l'assumption de la dépense, taxes nettes au montant de 551 184,37\$, pour l'exécution de ce contrat sont appropriés comme suit :

-Subvention PRIMADA, 100 000\$;

-TECQ 2019-2023, 140 000\$;

-Surplus accumulés, 311 184,37\$;

QUE le maire et la directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat requis pour donner suite à la présente résolution, dont un exemplaire est versé aux archives sous la côte : \_\_\_\_\_.

## 13 CORRESPONDANCE

13.1 Aucune correspondance.

## 14 VARIA

14.1 Monsieur Jean-Yves Gosselin, conseiller municipal, dresse un résumé de la rencontre avec la région intermunicipale de l'Anse à Gilles.

14.2 Madame Melyssa Talbot Blais, conseillère municipale, dresse un résumé d'une rencontre OMH Montmagny.

## 15 PÉRIODE DE QUESTIONS

15.1 Quelques questions sont posées par des contribuables présents à la séance du conseil concernant les immeubles, l'ascenseur, les logements locatifs, le projet de baseball etc. Toutes les questions ont été répondues par les membres du conseil et la direction.

## 16 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter de lever la séance régulière du conseil. Il est présentement 20h38.

Frédéric Jean, Maire

Jean-Eudes Gaudet, Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Encan  
En ligne  
et/ou sur place

# Boulet

Encans Boulet inc.  
Tél.: 418-241-6459  
www.encansboulet.com

**PARTOUT POUR TOUT / EVERYWHERE FOR EVERYTHING**  
1 888-812-6344

**VIT** inc.  
Opérations-Ventes | Operations-Sales  
**Matthew Bolduc**  
matthew@vit-inc.ca  
www.vit-inc.ca

25-1, RUE DE L'ÉTANG  
ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD  
(Québec) G0R 3A0

☎ 418 472-1222  
☎ 418 472-0871  
☎ 418 291-3825

## Membres 2021-2022

Renouvelez en grand nombre votre carte de membre. Ce faisant, vous signifiiez l'intérêt des membres de la communauté sudfrancoise à soutenir leur média communautaire. 🗳

### Membre Organisme

Club FADOQ St-François  
La bibliothèque du Rocher  
Pompier - Premiers répondants  
Soc. de conservation du patrimoine de St-François

### Membre Élite

France Bernier  
Anne Ducharme-Lapointe  
Louise Dumas

Jannine Forgues  
Louis-Marie Garant  
Margo Gaulin-Zéron  
Jean-Yves Gosselin  
Kevin Gosselin  
Nicolas Morin  
Rosaire Paré

### Membre individuel

Serge Allaire  
Guillaume Berger-Sidwell  
Lise Blais P.  
Christiane Bombardier  
Sylvie Boucher  
Francine Bouffard  
Huguette Bouffard  
Jacques Boulet  
Monique L. Campagna  
Pierre Cauffopé  
Céline Chabot  
Joannie Corriveau  
Raynald Corriveau  
Rosaire Couture  
Anne Ducharme-Lapointe  
Mireille Fournier  
Suzie Fournier

Rollande Gamache

Louis-Marie Garant  
Marjolaine Garant  
Martine Garant  
Aurèle Gendron  
Suzie Godbout

Jean-Yves Gosselin  
Rose Anne Goulet  
Berthe Guimont  
Linda Guimont

Simon-Pierre Houde  
Lucille Kirouac  
Nicole Labonté  
Cécile Labrecque  
Jacques Lacroix  
Marie Laflamme  
Raynald Laflamme  
Yves Laflamme

Calixte Laliberté

Léo Laliberté  
Monique Laliberté  
Dominique Lamonde  
Jean-Yves Lamonde  
Julienne Lamonde  
Lorraine Lamonde  
Nicolas Lamonde  
Paul-Émile Lamonde  
Patricia Leblanc  
Normand Lesieur  
Suzanne Mercier  
Bernard Morin  
Daniel Morin  
Nicolas Morin  
Simon Morin  
Chloé Ouellette

Réjean Pellerin

Roger Pellerin  
Herman Pelletier  
Christian Picard  
Gaby Picard  
Léo Picard

Thérèse Racine  
Denis Rémillard  
Daniel Roy  
Valérie Savoie  
Claude Simard  
France St-Hilaire  
Jean-Guy St-Pierre  
Rosaire Tanguay  
Aline Théberge  
Jacynthe Théberge  
Micheline Théberge  
Gabrielle Thibault

Liste à jour 24 mars 2022 🗳

# DOULEUR AIGÜE

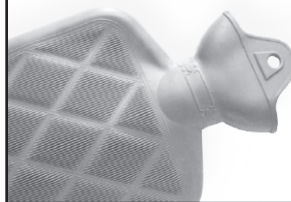
Personne n'est à l'abri de la douleur. Il existe des moyens pour prévenir, soulager, voire enrayer la douleur. Aujourd'hui, avec les options dont nous disposons, il n'y a pas de raison d'endurer la douleur. Voici quelques trucs.



## Quoi utiliser en cas de douleur légère?

Quatre types de médicaments sont disponibles en vente libre : l'acide acétylsalicylique (AAS), l'acétaminophène, l'ibuprofène et la codéine. Ces produits nous permettent de soulager un bon éventail de problèmes reliés à la douleur dans la vie de tous les jours. De plus, ils diminuent la fièvre (à l'exception de la codéine).

Pour en savoir davantage, venez en succursale chercher notre dépliant Vision Santé sur le sujet.



**Proxim**

## VINCENT LAMONDE BOULET

542, chemin Saint-François Ouest  
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud

**418 259-7728**

# OK PNEUS

André Ouellet

## AU SERVICE DE NOS AGRICULTEURS !



**OK PNEUS ANDRÉ OUELLET**  
1, av. de la Caserne  
Montmagny (QC), G5V 0A5  
418 248-2052

[pneusandreouellet.com](http://pneusandreouellet.com)

- > Dépannage routier 7 jours sur 7 / 24 h sur 24
- > Vente et pose de pneus agricoles les plus fiables sur le marché

**BKT**  
GROWING TOGETHER

**GOODYEAR**

**TRELLEBORG**

**Mitas**

**Firestone**



**MICHELIN**

**ALLIANCE**